



Dessein par Grancourt 1780.

Avec Privilege du Roi

Grave par Hubert

UN RENNAIS ILLUSTRE

ALAIN-EMMANUEL DE COËTLOGON

VICE-AMIRAL ET MARÉCHAL DE FRANCE

(1646-1730)

Un journaliste très moderne doublé d'un romancier de talent écrivait, il y a quelques années : « Lisez les « mondanités » et vous y verrez que la vieille aristocratie n'est pas aussi fatiguée qu'on veut bien le dire, que les arbres généalogiques ne sont pas desséchés, que les enfants sont nombreux dans les derniers hôtels du faubourg Saint-Germain, dans les châteaux de province, d'où les nouveaux enrichis n'ont pas encore chassé M. de la Séiglière... ».

Ce que constatait M. Clément Vautel, en 1922, se voyait déjà deux cents ans plus tôt et c'est là un magnifique effet de la force des traditions qui ont aidé les grandes familles françaises à se perpétuer au cours des siècles.

La Bretagne est, maintenant comme jadis, au premier rang des provinces qui, tout en conservant le culte du passé, ont assuré leur avenir.

C'est ainsi que de l'union de Louis de Coëtlogon, vicomte de Méjussemaume et de Louise Le Meneust de Bréquigny, célébrée à Rennes, le 28 novembre 1613, naquirent neuf enfants dont les uns s'illustrèrent dans diverses carrières et dont les autres, bien qu'ayant suivi de plus modestes voies, y furent néanmoins remarquables.

Les voici dans l'ordre de leur naissance :

I. — René de Coëtlogon, qui devint marquis de Coëtlogon en épousant, en 1643, Philippe-Hélène de Coëtlogon, sa parente éloignée, héritière, par extinction de la ligne masculine aînée, du marquisat érigé par le roi Louis XIII,

en 1622, en faveur de son père René I^{er} de Coëtlogon, époux de Gillette Ruellan fille, ainsi que la duchesse de Brissac du fameux Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail et baron du Tiercent.

Philippe-Hélène, dame du marquisat de Coëtlogon, est bien connue des habitants de Rennes sous le nom de la « Sainte aux petits pochons ». Morte le 14 décembre 1677⁽¹⁾ et inhumée dans l'église des Carmes, son corps fut retrouvé intact en 1798, lors du percement d'une rue. Les Rennais attribuèrent cette conservation miraculeuse à la sainteté. Le corps transporté au cimetière du Nord fut, depuis cette époque, l'objet d'un pieux pèlerinage. Les malades atteints de fièvre prenaient un peu de terre sur la tombe, la mettaient sur eux renfermée dans de petits sacs d'étoffe ou *pochons* et rapportaient ceux-ci une fois guéris, les suspendant à la modeste croix qui avait été dressée sur la sépulture. Cette croyance existe encore, la croix de bois menaçant ruine fut remplacée, il y a quelques années, par une croix de granit don d'une reconnaissance anonyme, et de nouveaux petits « pochons » viennent succéder aux *ex-voto* plus anciens⁽²⁾.

(1) Registres paroissiaux de Saint-Germain de Rennes, n° 18, fol. 14 r°.

(2) En 1922, je trouvai dans mon courrier une enveloppe mise à la poste à Saint-Servan-sur-Mer le 20 mars. Elle portait mon adresse exacte et la mention : « faire suivre ». Elle contenait un minuscule papier tout jauni sur lequel était écrit ceci : « Vers la fin de décembre 1798, nivôse an 7, en poursuivant la démo-
» lition de l'Eglise des Carmes on trouva une chasse de plomb qu'on ouvrit
» et qui renfermait le corps d'une femme qui avait encore toute sa fraîcheur
» et qui avait plus tôt l'air d'une personne endormie que d'une morte ; tous
» les linges qui l'entouraient et sa coiffe étaient encore d'un assés beau blanc ;
» elle fut ouverte et ses entrailles avaient encore toute leur fraîcheur. On
» trouva un papier sur lequel on lisait très facilement qu'elle s'appelait
» Ruellan et qu'elle était femme d'un Coëtlogon qui était gouverneur de
» Rennes ; elle était âgée de 27 ans et morte depuis environ 130 ans... »

Je répondrai à mon correspondant aimable et anonyme (pourquoi ?) qu'il n'y a pas de doute possible sur l'identité de la « sainte ». La première marquise de Coëtlogon, Gillette Ruellan, était morte vers 1628; elle n'habitait pas Rennes dont son mari ne fut jamais gouverneur. Le papier trouvé dans le cercueil devait être en partie illisible, ce qui explique les erreurs faciles à rectifier : la défunte, née en 1610, était âgée, lorsqu'elle mourut, de 67 ans et non de 27 ; elle était *filie d'une Ruellan*, et non Ruellan elle-même ; son mari, René 2^e de Coëtlogon-Méjusseau, était gouverneur de Rennes ; lorsqu'on découvrit ses restes mortels, *inhumés aux Carmes le 14 décembre 1677*, il y avait 120 ans et non 130 qu'ils reposaient dans cet enfeu.

Le mari de Philippe-Hélène, marquis de Coëtlogon par sa femme, vicomte de Méjusseume du côté paternel, fut lieutenant de roi pour la Haute-Bretagne, avec rang de lieutenant général, gouverneur de Rennes, conseiller d'Etat d'épée, etc... Il fut l'un des personnages les plus célèbres de son temps et se trouva mêlé à beaucoup d'événements considérables du règne de Louis XIV.

De son mariage avec l'héritière de la branche aînée de Coëtlogon, il eut : 1° Anne-Marie, mariée au marquis de Tournemine; 2° Louise-Philippe, sœur jumelle de René-Hyacinthe qui suit, dame d'honneur de la reine et mariée à Louis d'Oger, marquis de Cavoye, grand maréchal des logis de la maison du roi; 3° René-Hyacinthe, qui fut le troisième marquis de Coëtlogon et succéda à son père à la lieutenance de roi et au gouvernement de la ville de Rennes, et épousa Péronnelle-Angélique de la Villéon; 4° Louis-Marcel, évêque de Saint-Brieuc en 1680 et de Tournai en 1699.

II. — Sébastien de Coëtlogon-Méjusseume, seigneur de la Saudraye et de Kerface, lieutenant de roi au gouvernement de Rennes, mort avant son frère aîné. Il avait épousé Michelle le Liepvre, qui lui avait donné trois fils :

1° N..., mort religieux.

2° Jacques-Florimond, vicomte de Coëtlogon, lieutenant de roi au gouvernement de Rennes; après avoir été page de la grande écurie du roi, puis mousquetaire, il entra dans la marine et fut tué à l'âge de trente-cinq ans, au siège de Carthagène, comme capitaine de vaisseau.

3° L'abbé de Coëtlogon, prieur de Locrenan.

III. — François de Coëtlogon-Méjusseume, évêque de Quimper, comte de Cornouaille, en 1688. Il succéda sur ce siège à Mgr du Louët, dont il avait été coadjuteur. Il y mourut en 1706.

Il fut avec son neveu Louis-Marcel, évêque de Saint-Brieuc, au nombre des prélats qui, en 1699, condamnèrent les *Maximes des Saints* de Fénelon.

IV. — Guy de Coëtlogon-Méjusseume, doyen des conseillers au Parlement de Bretagne, syndic général des Etats. Connu sous le nom de *Monsieur de Méjusseume*, ce magistrat jouissait, de son temps, d'une grande réputation.

De son mariage avec Louise Gatechair, il avait eu :

1° Philippe-Guy, qui fut mousquetaire, guidon de la compagnie des gendarmes écossais, prit part avec distinction à plusieurs campagnes et devint ensuite procureur général syndic des Etats de Bretagne, puis conseiller au Parlement. Il avait épousé, le 17 mai 1694, sa nièce à la mode de Bretagne, Suzanne-Guyonne, fille aînée et héritière, par suite du décès de son unique frère René-Gabriel, du marquis René-Hyacinthe de Coëtlogon.

Par ce mariage, Philippe-Guy devint le quatrième marquis de Coëtlogon.

Leur fils aîné, César-Magdeleine, époux de Claude Le Borgne d'Avaugour, ayant perdu son fils unique, l'aînée de ses deux filles, Perrine-Marie-Catherine, apporta le marquisat de Coëtlogon et tous les biens de la branche aînée, en 1740, à son mari Gilles de Carné-Trécesson. La seconde épousa son cousin de Bahuno du Liscouët et leur descendance existe encore.

2° Charles-Elisabeth de Coëtlogon, seigneur de Romilly-sur-Seine, qui entra dans les ordres et reçut le diaconat. Il fit plus tard annuler ses vœux en cour de Rome, acheta la terre de Romilly et épousa Marie Vétéris, d'une famille noble de Venise, dont la postérité est actuellement représentée.

V. — Louis de Coëtlogon-Méjusseume, vicomte de Loyat, dit le comte de Coëtlogon, châtelain de la Gaudinaye, etc..., fit, dans sa jeunesse, campagne en Italie. Il épousa Marguerite Auvril, dame de la Burlière, et en eut :

1° René-Charles-Elisabeth, dont le fils, Emmanuel-Louis, fut lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, et mourut sans descendance en 1791, dernier de la branche de Loyat.

2° Philippe-Louise, mariée à M. de Kérali, conseiller au Parlement.

VI. — Jean de Coëtlogon-Méjusseau, prêtre, grand vicaire de Quimper, puis recteur de Crozon.

VII. — Alain-Emmanuel, vice-amiral et maréchal de France, objet du présent travail.

VIII. — Marie, religieuse à la Visitation de Saint-Melaine de Rennes.

IX. — Louise, religieuse au même couvent. Elle en devint la doyenne et y mourut en 1713, âgée de quatre-vingt-huit ans.

Louis de Coëtlogon, vicomte de Méjusseau, père de ces neuf enfants, était conseiller du roi au Parlement de Bretagne.

Louise Le Meneust, sa femme, était fille de René Le Meneust, seigneur châtelain de Bréquigny, Brécé et autres lieux, conseiller du roi, président au Parlement de Bretagne et de Denise Marcel, fille de Claude Marcel, seigneur de Bouqueval, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur des Finances sous Henri III, ancien échevin et prévôt des marchands de Paris, et de Marguerite Bourdesoul, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

Louis de Coëtlogon et Louise Le Meneust, tous deux mineurs et âgés de quinze ans environ, virent leur union réglée par contrat dressé par maîtres Pierre Courioles et Gilles de Racinoux, notaires royaux, et bénie en l'église Saint-Germain par Mgr Larchiver, évêque de Rennes, l'hôtel du président de Bréquigny se trouvant situé rue Saint-Georges, sur le territoire de cette paroisse.

Alain-Emmanuel de Coëtlogon de Méjusseau naquit à Rennes, en l'hôtel familial de la rue Saint-Georges, et fut baptisé à l'église Saint-Germain le 4 décembre 1646, ayant pour parrain et marraine Alain de Coëtlogon, seigneur de Kervéguen, et Emmanuelle de Coëtlogon. Suivant une

coutume assez régulièrement observée, jadis, l'enfant reçut les prénoms de ceux qui le tinrent sur les fonts baptismaux.

Les détails nous manquent sur les premières années du jeune Emmanuel, qui reçut certainement, à Rennes, les enseignements des meilleurs maîtres en même temps que les exemples d'une famille où les grands principes s'alliaient aux plus belles traditions.

Renan a pu dire que la noblesse provinciale et terrienne était la meilleure. Nous n'y contredirons pas, ajoutant seulement que l'éloignement de la Cour était la chose la plus à souhaiter à un jeune gentilhomme. Notre héros ne fut jamais un courtisan, ainsi qu'on le verra plus tard.

Les traditions de sa race et les exemples de son entourage le dirigèrent tout naturellement vers la carrière des armes. Incorporé dans une *Académie* militaire, il en sortit en 1668 avec le grade d'enseigne, dans le régiment Dauphin-Infanterie. Mais il ne passa que peu de temps dans l'armée de terre, puisque, dès 1670, nous le trouvons dans la marine royale en qualité d'enseigne des vaisseaux.

Au début du règne de Louis XIV, la France ne possédait pas de marine de guerre. Le grand Colbert en créa une. L'entreprise était formidable ! Il fallut, d'abord, établir des arsenaux puis construire des vaisseaux. L'institution de l'inscription maritime fournit les matelots et l'école des gardes-marine, de futurs officiers. A la mort du célèbre ministre il y avait cinq grands arsenaux : Dunkerque, Le Havre, Brest, Rochefort et Toulon. Il en sortit trois cents navires de guerre de tout rang !

Beaucoup d'officiers de l'armée, attirés par l'attrait des expéditions lointaines et par la perspective d'un avancement plus rapide, demandèrent à entrer dans le corps de la marine. Les Bretons, tout naturellement portés vers les choses de la mer, y vinrent nombreux.

Coëtlogon, caractère énergique et aventureux, entra, avec enthousiasme, dans cette belle carrière. Il n'attendit

pas longtemps l'occasion de s'y distinguer. Le roi ne pouvait supporter longtemps les injures dont l'accablaient dans leurs gazettes les Hollandais. L'intervention de ce petit peuple turbulent dans la Guerre des Flandres jointe à la concurrence faite par sa marine marchande au commerce français fournirent facilement un prétexte à Louis XIV qui déclara la guerre aux Pays-Bas en 1672.

L'armée royale forte de cent mille hommes merveilleusement organisée par Louvois, commandée par de grands généraux tels que Turenne, Condé, Luxembourg et Chamilly, aidés de Vauban pour les fortifications, n'ayant devant elle qu'une armée de vingt-cinq mille soldats sous les ordres de Guillaume d'Orange, un jeune homme de vingt-deux ans, arriva aux portes d'Amsterdam très rapidement et presque sans coup férir.

Les frères de Witt durent solliciter la paix.

Louis XIV posa des conditions jugées inacceptables par eux. Une révolte s'ensuivit au cours de laquelle les frères de Witt furent massacrés. Guillaume d'Orange se fit décerner des pouvoirs dictatoriaux et élever à la dignité de Stathouder. Son premier acte fut d'arrêter l'invasion en déclanchant une inondation. Puis il forma contre la France la grande alliance de la Haye.

Pendant que Turenne arrêtait les impériaux, Luxembourg les Hollandais et que Louis XIV investissait Maëstricht, l'amiral Ruyter se trouvait aux prises avec la flotte de d'Estrées qui inaugurerait, en 1672, le rôle de marine royale.

Coëtlogon devenu lieutenant à bord de l'*Invincible* ⁽³⁾, prit part, en 1672, avec Duquesne ⁽⁴⁾ et Tourville ⁽⁵⁾ à la bataille de South-Bay sur les côtes d'Angleterre et, en 1673, à trois

(3) Bibl. Nat. fr. 27282. Dossier 18131.

(4) Abraham Duquesne, né à Dieppe en 1612, mort en 1688, était protestant, ce qui empêcha Louis XIV, malgré la grande estime qu'il avait pour lui, de l'élever à l'amiralat. Il se contenta d'ériger en marquisat, sous le nom de Quesne, sa terre du Bouchet-près d'Etampes.

(5) Anne-Hilarion de Cotentin comte de Tourville, né en 1642 à Paris, de la famille des seigneurs de Tourville près de Coutances, mort en 1701 ; il était chevalier de Malte et se fit, plus tard, relever de ses vœux, pour se marier.

combats livrés sur celles de Hollande et dans lesquels l'avantage resta aux Hollandais.

L'année suivante, la France se trouvant en guerre avec la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne, au mois de juillet 1674, les amiraux Tromp et Ruyter résolurent d'occuper l'île de Belle-Isle, afin d'y établir une base susceptible d'aider efficacement à l'attaque des côtes de Bretagne.

Apprenant ces projets, le frère aîné d'Emmanuel de Coëtlogon, René de Coëtlogon-Méjusseume, marquis de Coëtlogon, lieutenant de roi en Haute-Bretagne, qui avait l'évêché de Vannes avec ses côtes et ses îles dans le ressort de son commandement, partit de Rennes à la tête de deux cents gentilshommes et de six cents fantassins. Il se joignit avec ce renfort à la garnison de l'île.

Les Hollandais, commandés par le comte de Horn, réussirent à opérer le débarquement de leurs troupes, pendant que l'île était investie par une flotte importante composée de trente-deux vaisseaux de ligne, douze frégates, dix-huit brûlots et d'une cinquantaine de bâtiments et d'embarcations divers.

Le marquis de Coëtlogon fut assez heureux pour repousser cette attaque menée, cependant, par des effectifs bien supérieurs à ceux des Français. La flotte ennemie dut lever le siège, et mit à la voile le 2 juillet .

Le lieutenant de roi, voyant que les Hollandais déconfits ne songeaient plus à faire une nouvelle tentative, reprit le chemin de son gouvernement de Rennes. Tout le long de la route et surtout en arrivant près de Rennes, il reçut les ovations de la population et les hommages de la noblesse du pays qui l'escorta triomphalement jusqu'à son hôtel ⁽⁶⁾.

(6) L'hôtel de Coëtlogon de Méjusseume, situé devant le numéro 4 actuel de la rue Saint-Georges, était à cette époque au bas de la place du Palais. Il présentait un corps de logis avec une aile au sud et une cour donnant sur la rue Vérale. Cet hôtel occupait l'emplacement de vignes vendues par les Cordeliers dans la deuxième moitié du xv^e siècle. (*Le Vieux Rennes*, par Paul BANÉAT, 1^{re} édition.)

Quelques jours après, il reçut du roi Louis XIV la lettre dont voici le texte et qui peut être considérée comme un des plus beaux titres de la famille :

« MONSIEUR LE MARQUIS DE COËTLOGON,

» Jay été informé par mon Cousin le Duc de Chaunes ⁽⁷⁾
» de l'empressement avec lequel vous vous êtes jetté par
» deux diverses fois dans Belle-Isle à la teste de tous les
» Gentilshommes que vous avez pu ramasser pour tacher
» de secourir cette place et bien que votre conduite ait été
» en cela également sage et heureuse, soyez assuré que
» dans un succès si favorable j'ay regardé principalement
» votre zèle, et votre affection à mon service, et que je n'en
» pouvois recevoir une preuve plus essentielle ni plus
» agréable.

» Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Marquis
» de Coetlogon, en sa Sainte garde.

» Ecrit à Versailles le 21 jour de juillet 1674.

» Signé Louis et plus bas Arnaud.

» Et plus bas est écrit : A Monsieur le Marquis de Coet-
» logon Gouverneur de ma ville de Rennes, et mon Lieu-
» tenant ès quatre Eveschés de Rennes, Dol, St-Malo et
» Vannes » ⁽⁸⁾.

En 1675, le 26 janvier, une commission de capitaine de vaisseau fut délivrée par le Roi au chevalier de Coëtlogon « sous l'autorité de son cher et bien amé fils comte de Vermandois, Amiral de France ».

Placé sous les ordres de M. Duquesne, lieutenant général des armées navales, qui avait équipé une escadre à ses frais, le jeune capitaine de vaisseau, âgé seulement de vingt-neuf ans, prit part dès la même année à un combat livré près

(7) Gouverneur de Bretagne.

(8) Arch. du Marquisat de Coëtlogon, où plusieurs expéditions de cette lettre existent. Nous avons conservé son orthographe exacte, contrairement à ce que nous avons fait pour certains autres documents où il nous paraissait fastidieux de reproduire les singularités ou les fantaisies de l'époque.

de l'île de Lipari ⁽⁹⁾ à une escadre hollandaise qui fut défaite et prit la fuite à la faveur de la nuit.

Au mois de juillet 1675, le chevalier de Coëtlogon fut adjoint à Tourville, alors capitaine de vaisseau, qui le prit à son bord comme second. L'estime et l'amitié du comte de Tourville pour Coëtlogon n'avaient d'égaux que le dévouement et l'admiration de ce dernier pour son chef dont il aimait à se dire « le matelot » et auquel il resta fidèle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Les rapports de Tourville à Seignelay mentionnent souvent le nom de Coëtlogon, parce que toutes les missions délicates ou dangereuses lui étaient confiées comme au plus digne.

Voici entre autres une lettre du 21 juillet 1675 :

« Une barque qui va en France me donne occasion de vous
» assurer, Monsieur, de mes très humbles respects et de
» vous rendre compte de ce qui s'est passé dans un détache-
» ment de deux vaisseaux qui m'a été donné par M. de
» Vivonne ⁽¹⁰⁾ pour aller dans le golfe de Venise empêcher
» que quelques troupes allemandes ne passent du port de
» Trieste dans la Pouille. En entrant dans ce golfe j'appris
» qu'elles étaient déjà débarquées à Pessara et qu'une
» partie des navires qui les avaient portés étaient devant la
» ville de Barlette ⁽¹¹⁾ appartenant aux espagnols. Nous
» crûmes Lhéry ⁽¹²⁾ et moi, qu'il était du service du Roi de
» les y aller insulter; en chemin faisant nous trouvâmes un
» navire qui se retira sous Brindisi, nous l'envoyâmes
» prendre par les chaloupes à la faveur de notre canon;
» ensuite faisant route du côté de Barlette, on aperçut à
» l'entrée de la nuit trois vaisseaux sous les fortresses de

(9) La principale des îles Lipari, archipel de la mer Tyrrhénienne, au nord de la Sicile.

(10) Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, général des Galères et maréchal de France (1636-1688).

(11) En Italie, à 40 kilomètres N.-O. de Bari, sur l'Adriatique.

(12) Coustagnon de Léry, chevalier de Malte, chef d'escadre, tué le 24 mai 1684 au siège de Gênes.

» cette ville. Nous fumes mouillés le lendemain matin à
» une portée de mousquet de ces murailles, à cinq brasses
» d'eau, nous canonnames Lhery et moi cette place pen-
» dant deux heures. Dans ce temps je détachai quatre
» chaloupes commandées par le chevalier de *Cologon* ⁽¹³⁾
» pour aller enlever ces vaisseaux amarrés sous les forte-
» resses qui faisaient un feu continu de leur artillerie et
» de leur mousqueton qui ne l'empêcha pas d'aborder le
» plus gros vaisseau qui se trouva être de cinquante pièces
» de canon et vénitien, il ne fit aucune résistance; on sut du
» capitaine que les deux autres étaient espagnols ce qui fit
» résoudre *Cologon* d'aller à bord d'un de ces vaisseaux
» essayant le feu de la ville et d'une galiotte armée dans
» le port. Après s'en être rendu maître il en coupa les
» amarres et nous vint rejoindre avec le vaisseau, il
» retourna ensuite au vénitien pour le faire mettre à la voile;
» ce second voyage ne fut pas moins périlleux que le
» premier par la quantité de monde qui s'étaient jetés dans
» l'autre navire espagnol qui incomoda extrêmement nos
» chaloupes.

» Il ne fut pas longtemps à s'en venger puisque nous
» convinmes qu'il retournerait la nuit le brûler quoiqu'il
» fut défendu de tous cotés de la ville et par seize pièces de
» canon et vingt pierriers qu'il avait, son équipage s'étonna
» de la résolution avec laquelle on y allait et sauta à la mer
» lorsqu'il vit qu'on l'abordait... ».

Dans une autre lettre de Tourville à Seignelay, datée du
19 août 1675, nous voyons, à la prise d'Agosta ⁽¹⁴⁾, Coëtlogon
détaché « avec quelques mousquetaires bien qu'ayant peu
» de connaissance du métier de la terre et allant s'attacher
» à la première barrière qu'il fit couper à coups de haches
» malgré une grêle de boulets de canon et de pierres et
» quelques coups de mousquet ». Ce que voyant et craignant

(13) En Bretagne, on prononçait alors ainsi le nom de Coëtlogon.

(14) Agosta, en Sicile, côte Est, à 15 kilomètres au nord de Syracuse.

qu'il n'y succombât, Tourville s'embarqua dans une chaloupe avec tous les soldats qu'il put y mettre et vola à son secours !

« Je le trouvais », écrit-il, « à la seconde barrière. Ils » (les ennemis) mirent pavillon blanc et comme nous étions » à la porte pour parler ils tirèrent à nouveau à coups de » mousquet et à coups de pierres sur nous; ils nous firent » une seconde bandière blanche et nous manquèrent une » seconde fois de parole; ils ne se rendirent que lorsque » j'allais faire brûler la porte; le gouverneur vint en bas et » demanda à capituler, ce que je fis dans les formes...

» Je prends la liberté de vous dire au vrai ce qu'il en est » parce que je suis persuadé que vous en ferez ma cour au » Roi et que vous n'oublierez pas de faire celle de Coëtlogon » qui a bonne part à tout et à qui je donne quelquefois de » rudes corvées...

Cette fois-là la « rude corvée » consistait exactement à enlever la tour d'Avalos, un des ouvrages défensifs les plus avancés de la ville d'Agosta. Coëtlogon, qui fut criblé de blessures, fit preuve d'un prodigieux courage. La prise de la tour d'Avalos entraîna la capitulation de la ville.

Ce haut fait, à lui seul, aurait suffi à immortaliser celui qui l'avait accompli.

Deux mois après cette brillante affaire, le 30 octobre 1675, Tourville fut nommé chef d'escadre.

En 1679, le comte de Tourville partait sur le *Sans-Pareil*, accompagné de l'*Arc-en-Ciel* commandé par le chevalier de Coëtlogon, du *Conquérant* monté par M. de Montreuil et du *Content* commandé par M. d'Amfreville⁽¹⁵⁾.

L'escadre, après être passée par Cagliari, Tripoli et Lisbonne, arriva dans le golfe de Gascogne et y subit une effroyable tempête qui causa la perte du *Sans-Pareil* et du

(15) Le marquis d'Amfreville, né à Honfleur, mort lieutenant-général des armées navales, en 1692.

Conquérant. Voici, à titre de curiosité, la lettre par laquelle Tourville rendit compte, au ministre, de cette catastrophe :

« Belle-Isle le 24 Octobre 1679.

» MONSEIGNEUR,

» Je suis dans une si grande affliction que je laisserais à
» un autre le soin de vous informer de la perte du vaisseau
» *Sans-Pareil* si je ne croyais absolument nécessaire que
» vous l'appreniez de moi-même.

» Elle est arrivée à cent lieues de Belle-Isle par le démâte-
» ment de tous ses mâts. Le beaupré démâta le vingt et un
» de ce mois et attira comme il arrive ordinairement le mât
» de misaine. Ce désordre fit ouvrir le devant du navire et
» faisait faire beaucoup d'eau.

» Le soin que je prenais à faire pomper incessamment et
» à faire tout ce qui se peut en pareille occasion me donnait
» espérance de me pouvoir sauver, mais la chute du grand
» mât qui arriva le lendemain au matin fit une si grande
» ouverture que l'eau monta de dix pieds en moins de trois
» heures, ce qui fit abandonner le travail aux matelots qui
» se noyaient dans les fonds de cale.

» Croyant qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver le vais-
» seau, je me mis en devoir de sauver l'équipage. Je fis
» embarquer quatre-vingts hommes dans mon canot et ma
» chaloupe et conviai plusieurs officiers de s'embarquer.
» Mais ils trouvaient la mer si grande qu'ils crurent devoir
» remettre à une autre occasion de se sauver.

» Tout ce monde, à quelques gens près, arriva heureuse-
» ment à l'*Arc-en-Ciel*, mais leur infidélité et leur ingra-
» titude fut si grande que, se voyant sauvés, ils laissèrent
» aller la chaloupe et le canot à la dérive, craignant d'être
» obligés de faire un second voyage. Cette chaloupe était
» le seul espoir qui me restait; le temps était si mauvais que
» le chevalier de Coëtlogon ne me pouvait approcher et

» aurait dématé s'il avait entrepris de mettre sa chaloupe à
» la mer.

» Enfin voyant qu'il ne pouvait nous rendre aucun
» secours, il hasarda son canot avec six hommes qu'il fit
» embarquer à force de menaces et de prières, mais beau-
» coup plus par la force de l'argent qu'il leur promit. Un
» officier les accompagna et vint se mettre à une portée de
» fusil derrière la poupe du *Sans-Pareil*.

» Voyant que c'était la seule ressource que je pouvais
» espérer, je sollicitai tous les officiers de s'en servir et de
» se jeter à la mer pour gagner le canot comme j'allais
» essayer de le faire.

» La vue d'une mer haute comme le navire leur parut une
» voie de se sauver aussi périlleuse que celle d'attendre
» qu'ils coulissent à fond, de manière que je fus seul à
» prendre ce parti qui fut funeste à quelques gardes-marine
» et à quantité de matelots qui voulurent me suivre. Plus
» de vingt se noyèrent, quatre seulement purent parvenir
» d'aller jusqu'à moi. Ce ne fut pas le seul danger que je
» courus, car auparavant d'arriver à l'*Arc-en-Ciel* les coups
» de mer pensèrent abimer vingt fois le canot qui n'arriva
» à bord qu'entre deux eaux. Je fus obligé avec quelques
» matelots de nous serrer, faisant le dos de tortue pour
» rompre les coups de mer.

» Je vis encore ce pauvre navire depuis une heure jusqu'à
» la nuit coulant insensiblement à fond avec le mortel
» déplaisir de ne lui pouvoir donner aucune aide. Apparem-
» ment il périt à l'entrée de la nuit, n'ayant point répondu
» aux signaux qui lui étaient faits de l'*Arc-en-Ciel*. Il ne
» parut plus le lendemain... ».

A cette époque, peut-être à la suite de ce terrifiant naufrage, Emmanuel de Coëtlogon subit une crise spirituelle.

Il appartenait à un milieu essentiellement religieux. L'un de ses frères était évêque de Quimper, un autre prêtre, deux

de ses sœurs étaient au couvent. Il se sentit lui-même attiré vers le sanctuaire... Abandonnant la vie d'aventures, il étudia la théologie dans l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Cette circonstance a été ignorée de tous les biographes et même des arrière-neveux de l'illustre marin.

Un document de petit format découvert dans nos archives familiales nous a révélé ce détail curieux. Rédigé en latin sur papier timbré, scellé des armes de Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, il est daté du 23 septembre 1680. C'est l'autorisation donnée par l'évêque à son bien-aimé « dans le Christ, le noble Alain-Emmanuel » *de Couëtlogon*, fils naturel et légitime de Louis de *Couëtlogon*, chevalier, seigneur de Méjusseaume et de Lagaudinaye, etc..., et de demoiselle Louise Lemeneust », de recevoir la tonsure de « n'importe quel illustrissime et » révérendissime Evêque régulièrement et canoniquement » institué, non frappé de suspens ».

Coëtlogon ne persista pas dans cette voie. Sans doute ne put-il résister à l'appel de la mer et de ses dangers !

Si la crise se dénoua d'une façon imprévue, le caractère de cet enfant de la mystique Bretagne en conserva une forte empreinte. Sa vie entière fut marquée d'austérité; elle fut toujours étrangère à l'existence légère et dissipée de la Cour; consacrant ses loisirs à ses neveux et petits-neveux. Coëtlogon vécut dans un célibat quasi monastique.

Il existe de notre héros une gravure d'Hubert, d'après un dessin par Graincourt, de 1780. Ce dernier semble être la reproduction d'un portrait à l'huile existant au musée de Versailles. La gravure, d'une belle venue et qui a dû être assez répandue, d'après le nombre relativement élevé d'exemplaires qui existent encore, a vulgarisé les traits du grand homme de mer. On les dirait taillés dans le dur granit breton ! Le portrait lui-même date des dernières années du chevalier de Coëtlogon qui dépassèrent le chiffre de

quatre-vingts. Rien n'y révèle cependant la moindre déchéance, la moindre diminution de la froide et farouche énergie qui fut le caractère dominant de cette majestueuse figure.

Si le masque était de granit, la stature était d'un chêne, à en juger par un autre portrait de l'époque qu'il nous a été donné de contempler, il y a quelques années, dans un salon particulier. Emmanuel de Coëtlogon y est représenté en pied, revêtu d'une cuirasse complète, ceint d'une écharpe blanche, le bâton de commandement à la main; il est d'une taille élevée, très au-dessus de la moyenne comme l'étaient du reste trois de ses frères, le marquis de Coëtlogon, lieutenant de roi en Haute-Bretagne, l'évêque de Quimper et le vicomte de Loyat dont les portraits existent, ainsi que celui de leur mère, Louise Le Meneust, et nous révèlent les magnifiques qualités physiques de cette famille qui n'était pas moins douée quant à celles de l'esprit.

La figure et la prestance de Coëtlogon présentent un contraste frappant avec son inséparable chef et ami le comte de Tourville, à en croire ce qu'écrivait au duc de la Rochefoucauld M. d'Hocquincourt auquel Tourville avait été recommandé en 1661, à ses débuts dans la marine : « Que » ferons-nous, sur des vaisseaux armés en course, d'un » Adonis plus propre à servir les dames de la Cour qu'à » supporter les fatigues de la mer ? » Tourville avec ses traits fins, ses cheveux blonds, son apparence efféminée avait plus l'air d'un damoiseau que d'un loup de mer. Et cependant chez ces deux hommes d'aspect si différent, Tourville et Coëtlogon, le courage et l'énergie étaient semblables.

Le duc de Saint-Simon qui ne fut pas toujours juste pour ses contemporains, a porté cependant sur Coëtlogon un jugement qui concorde assez exactement avec les traditions de famille et les appréciations de plusieurs biographes. C'est par un parallèle entre Coëtlogon et Château-Renault qu'il

nous a transmis, dans ses fameux mémoires, le portrait moral de l'illustre Breton.

« Château-Renauld », dit-il, « mourut à plus de quatre »
» vingt ans. C'était un fort homme d'honneur, très brave,
» très bon homme et très grand et très heureux homme de
» mer, où il avait fait de belles actions, que le malheur
» même de Vigo ne put ternir... ».

Quant à Coëtlogon « c'était aussi bien que le Maréchal »
» de Château-Renauld, un des plus braves et meilleurs
» hommes de mer qu'il y eut. Sa douceur, sa justice, sa
» probité et sa vertu ne furent pas moindres. Il avait acquis
» l'affection et l'estime de toute la marine et plusieurs
» actions brillantes lui avaient fait beaucoup de réputation
» chez l'étranger. Il avait du sens avec un esprit médiocre,
» mais fort suivi et appliqué... ».

Louis XIV, ce grand roi, qui s'appliqua à incarner magnifiquement la France, avait su s'entourer d'une pléiade d'hommes éminents. Les lettres, les arts, les sciences furent illustrés par les représentants les plus qualifiés; les grands généraux furent nombreux et les grands marins abondèrent au cours du xvii^e siècle. C'est, peut-être, à cette abondance d'hommes célèbres qu'est due l'exaltation extrême de quelques-uns et l'oubli presque complet où sont tombés certains autres.

La légende arrive, parfois, à fausser la vérité historique; c'est ainsi qu'un grand homme de mer, dont nous ne cherchons aucunement à diminuer la gloire, a, pour ainsi dire, monopolisé l'admiration populaire. Jean Bart n'était nullement fils de pêcheur, comme on l'a prétendu. Il n'était pas noble mais de bonne bourgeoisie dunkerquoise. Ses ancêtres, tant paternels que maternels, étaient corsaires et se couvrirent de gloire en combattant les Anglais. L'imagination populaire se plaît à faire de ce héros le fils de ses œuvres et ce n'est pas tout à fait exact, de même qu'elle voit en lui principalement un corsaire, combattant presque

toujours en dehors des formations régulières, ce qui est plus conforme à la vérité, bien que Louis XIV ait conféré à Jean Bart des grades officiels et l'ait placé sous les ordres de Tourville avec lequel il fit, en 1691, la campagne de la Manche, commandant l'*Entendu*, vaisseau de quatre cents hommes d'équipage et de soixante-dix pièces de canon.

Coëtlogon fit aussi, plus tard, la guerre de course, lui aussi se couvrit de gloire et eut à son actif de nombreuses actions d'éclat, mais ce ne fut jamais un personnage légendaire. Les manuels scolaires ne prononcent pas son nom sur lequel l'oubli s'est fait peu à peu, bien que ce nom fût, en Bretagne, illustre entre tous.

Les grands rois sont, ordinairement, moins ingrats que l'opinion publique et savent récompenser avec magnificence les serviteurs du pays. Louis XIV d'abord, Louis XV ensuite, décernèrent à Coëtlogon les grades et les honneurs les plus élevés.

Contrairement à l'actuelle parcimonie démocratique, les honneurs, jadis, n'étaient pas stériles et s'accompagnaient, comme maintenant encore en Angleterre, de dotations, de pensions, en un mot d'avantages matériels. La gloire est une belle chose, mais elle n'est pas substantielle. C'est l'honneur des gouvernements monarchiques de l'avoir compris et d'étendre, par surcroît, aux descendants des grands hommes, des distinctions perpétuellement transmissibles.

Jean Bart était sans fortune, le roi y pourvut, mais il lui donna aussi des lettres de noblesse, le 4 août 1694 :

« Comme il n'y a pas », spécifie ce document, « de moyen » plus assuré pour entretenir l'émulation dans le cœur des » officiers qui sont employés à notre service et pour les » exciter à faire des actions éclatantes, que de récompenser » ceux qui se sont signalés dans les commandements que » nous leur avons confiés et de les distinguer par des » marques glorieuses *qui puissent passer jusqu'à la posté-* » *rité*, nous avons, par ces considérations, accordé des

» lettres de noblesse à ceux de nos officiers qui se sont
» rendus les plus recommandables. Mais, de tous les
» officiers qui ont mérité cet honneur, nous n'en trouvons
» point qui s'en soit rendu plus digne que notre cher et bien
» aimé le sieur Jean Bart, chevalier de notre ordre militaire
» de Saint-Louis, capitaine de marine, commandant actuel-
» lement une escadre de vaisseaux de guerre, tant par
» l'ancienneté de ses services que par la qualité de ses
» actions et de ses blessures... ».

En outre, ces lettres donnaient à Jean Bart comme armoiries : « d'argent à la barre d'azur chargée d'une fleur
» de lys d'or, au chef, deux ancres de sable en sautoir et
» en pointe un lion de gueules casqué, marchant à droite,
» surmonté d'une main tenant un sabre nu ».

Le Roi de France n'avait pas à anoblir Coëtlogon qui appartenait à une des premières familles bretonnes issue des anciens ducs et rois de cette province et portant comme armes, sur un champ de gueules, l'écusson de Bretagne trois fois répété. Il le combla, par la suite, des plus hautes dignités qui puissent honorer le mérite en même temps que la naissance.

Emmanuel de Coëtlogon contribua à tel point à honorer la marine de guerre que l'on pourrait, en écrivant son histoire, faire celle de la gloire maritime du siècle de Louis XIV.

Un tel développement nous entraînerait hors des limites de ce modeste travail, car il faudrait entreprendre, concurremment à celle de notre personnage, les biographies de tous les grands marins de l'époque qui poursuivirent, en même temps que lui, sur tous les océans du monde, les ennemis de la France.

Des auteurs plus qualifiés ont exalté les hauts faits des d'Estrées, des Duguay-Trouin, des Gabaret, des Villette, des Forbin, Relingue, la Porte, Pannetier et tant d'autres. Notre but est seulement, à la veille du deuxième centenaire

de sa mort, de rendre hommage au grand Breton trop ignoré, trop délaissé, trop inconnu, pour mieux dire, de ses compatriotes.

Nous le retrouvons en 1687, grâce à une nouvelle lettre de Tourville à Seignelay, datée du 28 août de cette année. Il s'agit d'un combat livré « à la hauteur des Malgues » à des vaisseaux algériens, de concert avec trois vaisseaux hollandais et avec l'aide de M. de Château-Renault et du chevalier de Coëtlogon.

L'affaire fut rude, un des vaisseaux algériens se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Coëtlogon, dont le navire avait été démâté par les boulets ennemis, dut aborder l'algérien, l'épée à la main, et finit par le couler.

A la suite de cet exploit, Coëtlogon dut désarmer son navire trop éprouvé et Tourville demanda pour son second un nouveau vaisseau, le *Diamant*.

Après avoir pris part au bombardement d'Alger dirigé par le comte d'Estrées et s'être distingué au combat de Bantry-Bay, qui eut lieu le 11 mai 1689, Coëtlogon fut promu au rang de chef d'escadre, le 1^{er} novembre 1689, promotion à la tête de laquelle était le comte de Tourville élevé à la dignité de vice-amiral du Levant.

La bataille du cap Bévèziers (Beachy-Head pour les Anglais), en vue de l'île de Wight, donna l'occasion à Tourville de faire au ministre un rapport très élogieux sur la conduite de Coëtlogon à bord du *Saint-Philippe*.

Après cette bataille, Tourville, on ne sait pourquoi, revint à Brest sans avoir complété sa victoire et sans avoir, selon le désir de Louis XIV et de Seignelay, tenté de détruire deux cents bâtiments marchands et une dizaine de vaisseaux de guerre réfugiés dans le port de Plymouth. Cette faute lui valut une lettre excessivement dure de Seignelay, datée du 23 août 1690, et lui donnant l'ordre formel de reprendre la mer, sous peine d'avoir à remettre son commandement au comte d'Estrées. Il s'agissait de tenir en respect les forces

navales ennemies et de permettre ainsi le retour de l'expédition d'Irlande, première tentative manquée du rétablissement de Jacques II sur le trône d'Angleterre.

Malgré le grave dissentiment survenu entre Seignelay et Tourville, ce dernier fut maintenu en 1671 au commandement de la flotte de l'Océan. Il quitta Brest au mois de juin de cette année, à la tête de soixante-sept vaisseaux de guerre et fit la fameuse campagne du Large qui passe, à juste titre, pour un chef-d'œuvre. La flotte ennemie forte de quatre-vingt-sept vaisseaux et commandée par Russell fut savamment manœuvrée par Tourville, sans jamais pendant cinquante jours avoir pu saisir une occasion de livrer bataille aux Français, l'Anglais fut réduit à se retirer sur les côtes d'Irlande où il fut assailli par une violente tempête qui désorganisa sa flotte et empêcha malheureusement Tourville d'attaquer.

C'est avant cette remarquable campagne que Coëtlogon écrivit la seule lettre autographe qui existe à l'heure actuelle en dehors des archives publiques et dont voici le texte :

« Après, monsieur, vous avoir assuré de la joye que j'ay
» que vous donniez une partie de vos soins à nostre marine
» qui assurément en recevra un advantage considerable et
» que nous puissions espérer de vous voir souvent dans
» nos ports, je vous diray que nous n'avons rien plus a
» soueter que le prond deppart et le prompt retour des
» batiments destinés pour l'irlande; nos brulots en estant
» et plus de trois mille officiers mariniers et matelots des
» meilleurs qui en font l'armement, c'est un grand préjudice
» au service du roy et à l'armemen général que ce convoy
» ait été retardé par les vents contraires qui ont soufflé
» depuis si longtems car je n'en regarde le retour que
» dans les derniers jours de juin que notr'armée devrait
» estre en mer.

» Il me semble qu'il conviendrait d'envoyer les bâtiments

» à mesure qu'ils seront chargés sous l'escorte d'un bon
» vesseau de guerre qui en escorteroit six ou six à la fois
» et qui s'en reviendrait des qu'il les auroit mis à l'entrée
» du port de Limeric ⁽¹⁶⁾ et sous les soins de quelque bon
» commissaire de terre ou de mer qui les feroit descharger
» en diligence et avec ordre. Cette manière est la plus
» prompte et je ne crois pas qu'il y eut de risque dans cette
» saison qui est encore trop rude pour croire que les
» ennemis aient des vesseaux à croiser sur cette coste qui
» peut être dans un mois n'en seroit pas exempté; dans ce
» temps il seroit à propos de prendre d'autres précautions;
» ce seroit un grand bien si vous pouviez vous passer de
» nos brulots et nous les renvoyer de la rivière de Nantes
» ou je les crois arrivés.

» C'est un bonheur que cette affaire soit entre vos mains;
» nous devons tout espérer de votre vigilance et de votre
» bon esprit, quand à moy monsieur je soueterais fort avoir
» quelque part à l'amitié et à l'estime d'une personne de
» votre mérite et qui a un' approbation aussi generale je
» rechercheray avec empressement les occasions de vous
» marquer combien je vous honore et combien je suis véri-
» tablement monsieur votre très humble et tres obéissant
» serviteur.

» Le Ch^{lier} DE COËTLOGON
» à Brest le 26 mars 1691. »

A cette lettre véritablement intéressante manque la suscription, mais son contenu montre, assez clairement, à notre avis, qu'elle était destinée au vice-amiral de Tourville au moment où, maintenu au commandement de la flotte de l'Océan, il se disposait à venir à Brest pour entreprendre sa fameuse *campagne du large* ⁽¹⁷⁾.

(16) Limerick, sur le Shannon, en Irlande, place de guerre importante au XVII^e siècle, assiégée en 1690 par Guillaume III et prise par lui en 1691.

(17) La lettre du chevalier de Coëtlogon a longtemps couru les boutiques des marchands d'autographes à Paris; elle est heureusement revenue dans nos archives de famille reprendre la place qui lui appartenait.

Les victoires de Bantry-Bay et de Béziers avaient fait Louis XIV maître de la mer. Il en profita pour tenter de nouveau de débarquer en Angleterre une armée de vingt mille hommes sous le commandement de Jacques II. Le point choisi pour l'embarquement de cette armée se trouvait entre Cherbourg et la petite rade de la Hogue.

Ordre avait été donné à d'Estrées, à la tête de l'escadre de la Méditerranée, de venir se joindre à celle de la Manche forte de cinquante unités que commandait Tourville. Les vents contraires, dit-on, retardèrent d'Estrées; d'aucuns prétendent qu'il ne fit pas toute diligence. En tout cas, il ne rejoignit pas le comte de Tourville avant son départ de Brest dont la date devait être conforme aux ordres reçus!

Le 27 mai 1692, les Français se trouvèrent en présence de la flotte ennemie entre la Hogue et Barfleur. Tourville fit le signal d'ordre de bataille sans avoir pu apprécier, par la faute de la brume, le nombre des bâtiments ennemis. Les Anglais et les Hollandais qui avaient appris, par leurs éclaireurs, que l'escadre de la Manche réduite à ses seules forces ne comptait qu'une cinquantaine d'unités, avaient profité de cette connaissance pour mettre à la mer tout ce dont ils pouvaient disposer, c'est-à-dire quatre-vingt-huit vaisseaux.

Tourville, le brouillard s'étant dissipé, fut surpris de se trouver en présence d'une flotte presque deux fois plus forte que la sienne. Malgré l'avis contraire de tous ses chefs d'escadre, il attaqua craignant s'il eut battu en retraite d'essuyer un désastre complet et n'osant pas d'autre part, contrevenir aux ordres écrits donnés par le Roi d'attaquer coûte que coûte!

Tourville commandait l'escadre blanche, forte de seize vaisseaux, formant corps de bataille; le marquis d'Amfreville dirigeait l'escadre blanche et bleue, de quatorze vaisseaux,

(18) Jean Gabaret, lieutenant général des armées navales, fils de Mathurin Gabaret, également lieutenant général du temps de Richelieu, mourut en 1697.

constituant l'avant-garde; Gabaret ⁽¹⁸⁾ était à la tête des quatorze vaisseaux de l'escadre bleue formant l'arrière-garde dont la première division était sous les ordres du chevalier de Coëtlogon montant le *Magnifique*.

Le corps de bataille ennemi, escadre rouge, était commandé par l'amiral Russell; l'avant-garde composée entièrement de bâtiments hollandais était dirigée par l'amiral Almonde et l'arrière-garde, escadre bleue, par un autre amiral anglais, Ashby, ayant sous ses ordres les amiraux Rooke et Carter ⁽¹⁹⁾, et Showel.

Le combat fut acharné et terrible et dura douze heures; commencé à dix heures du matin, il durait encore à la nuit tombée. Du côté français on comptait 20.000 combattants et 3.186 canons; du côté anglo-hollandais 40.000 hommes et 6.287 canons. Quand on considère ces effectifs se battant sous le feu de près de dix mille pièces de canon on se figure ce que fut cette immense bataille navale sans exemple dans le passé et dans l'avenir !

La flotte ennemie fut stupéfaite de se voir attaquée par des forces si inférieures, tellement que les Hollandais, au premier instant se crurent abandonnés des Anglais auxquels ils laissèrent supporter le poids de la première attaque de l'armée navale de France.

Le *Soleil-Royal* vaisseau battant pavillon du vice-amiral de Tourville fut attaqué par huit navires ennemis aidés de brûlots.

Coëtlogon, de son côté, était aux prises avec Showel ⁽²⁰⁾, homme de grande réputation et le combattit pendant près de deux heures. Mais voyant le *Soleil-Royal* dangereusement menacé par les ennemis et persuadé « que sa perte serait le gain infaillible du combat », le brave Coëtlogon quitta spontanément l'arrière-garde pour venir au secours de son chef. Un ouvrage bien connu des historiens de

(19) Tué au cours du combat.

(20) *Mémoires du Marquis de Villette et Journal de campagne de Dumanoir* (1692) (Arch. Nat., C 7, Marine 7 O).

l'ancienne marine, *La Théorie des Evolutions navales*, publiée en 1697 par le père Hoste, donne la relation détaillée des manœuvres habiles de Tourville; puis l'auteur, qui avait assisté au combat, ajoute : « Une juste reconnaissance m'oblige de ne pas oublier le chevalier de Coëtlogon, chef d'escadre, qui, par une valeur incomparable, vint partager la gloire de cette action. Il était contre-amiral bleu et son poste naturel l'avait mis hors de la portée des ennemis; mais voyant l'Amiral de France au milieu des Anglais où on le croyait perdu, il obtint la permission de quitter son poste, et s'étant fait jour à travers les ennemis qui entouraient son général, il vint mouiller près de lui, pour le sauver (disait-il à ses officiers), ou pour périr avec lui »⁽²¹⁾.

A dix heures du soir, la bataille se terminait à décision incertaine, tant avait été opiniâtre la défense du comte de Tourville. Les Anglo-Hollandais perdaient deux navires, les Français pas un seul ! Si l'on tient compte de ce que ceux-ci combattaient un contre deux la bataille de la Hogue était une victoire française et si la flotte de Tourville avait eu des ports où se réfugier elle eût évité le désastre qui suivit. Désarmée à la suite de ce combat acharné, l'armée navale française se dispersa le long des côtes normande et bretonne.

Poursuivis par l'amiral anglais, les 30 et 31 mai, treize navires qui avaient jeté l'ancre près du littoral furent surpris et incendiés. Le 3 juin, sept autres subirent le même triste sort⁽²²⁾.

Jacques II et le maréchal de Bellefonds n'avaient pris aucune disposition pour défendre ces malheureux navires,

(21) HOSTE, *Traité des évolutions navales*, Lyon, 1697, p. 381, cité par DELARBE, *Tourville et la Marine de son temps*, Paris, 1889, in-8°, p. 227.

(22) On a retrouvé au mois de janvier 1927, en creusant la première darse du port de Cherbourg, l'étrave du *Triomphant* qui s'était réfugié devant Cherbourg avec le *Sans-Pareil* et le *Soleil-Royal*. Le *Triomphant*, vaisseau de 36 canons et de 650 hommes d'équipage, fut un de ceux qui furent attaqués et coulés par les Anglais après la bataille de la Hogue.

malgré les 20.000 hommes et l'artillerie composant le corps de débarquement et les 200 chaloupes destinées à transporter ces troupes en Angleterre, qu'ils avaient à leur disposition ! Tous deux restèrent, dit-on, simples spectateurs du drame ! Une seule chaloupe anglaise remorquant un brûlot suffit à incendier ces dix-neuf vaisseaux sous l'œil indifférent de l'ex-roi d'Angleterre et du maréchal ! ⁽²³⁾.

Edward Russell, comte d'Oxford, était gentilhomme de la Chambre du duc d'York lorsque son cousin William Russell fut décapité. Il quitta la Cour en même temps que ses fonctions et devint un adversaire acharné de Jacques II. Nommé par le nouveau roi d'Angleterre au commandement d'une flotte, il eut l'honneur d'être l'adversaire heureux de Tourville.

En 1693, Louis XIV mit toute son activité à réparer les suites malheureuses de cette grande bataille et concentra dans la rade de Brest toutes les forces maritimes placées sous le commandement de Tourville qui avait été élevé à la dignité de maréchal de France, le 27 mars 1693.

C'est de Brest que ce dernier, ayant appris qu'une flotte anglaise de deux cents voiles, partie de Spithead, se dirigeait sur Cadix, escortée de nombreux navires de guerre, prit la mer et, cachant son départ aux ennemis, réussit à doubler le cap Saint-Vincent au Portugal et vint mouiller à Lagos, le 4 juin.

Le 28, la flotte étant signalée, Tourville l'entoura d'un demi-cercle fermé par la côte. Quelques bâtiments de guerre et de commerce s'échappèrent. Le reste fut pris, coulé ou brûlé. L'ennemi perdit quatre-vingt-sept navires et des marchandises pour plus de trente millions de cette époque !

Le 6 juillet, M. de Tourville détacha de l'armée navale le chevalier de Coëtlogon chargé de poursuivre une partie des vaisseaux qui s'étaient échappés au début de l'affaire ⁽²⁴⁾.

⁽²³⁾ Voir correspondance échangée entre Pontchartrain et Foucault, intendant de Caen.

⁽²⁴⁾ Journal de Dangeau.

Le chef d'escadre, à la tête de douze vaisseaux, de deux galiotes à bombes et de deux brûlots, prit la direction de Gibraltar. Cinq vaisseaux hollandais s'étaient réfugiés sous les forts de la ville qui tirèrent sur les français. Coëtlogon riposta en faisant lancer quelques bombes sur la ville pendant qu'il faisait incendier deux navires de guerre par ses chaloupes et s'empara des trois autres qui étaient de commerce ⁽²⁵⁾.

Au cours de la guerre déchaînée par la Ligue d'Augsbourg, les Anglais avaient eu particulièrement à souffrir des corsaires armés par les armateurs malouins. Ils résolurent de détruire la ville de Saint-Malo au moyen d'une machine infernale constituée par un navire de grande taille rempli de poudre.

Le 26 novembre 1693, les habitants de Saint-Malo se virent investis par une flotte de dix vaisseaux de ligne et de cinq galiotes. Ils prirent d'abord cette flotte pour une escadre française attendue au Havre. Ils ne tardèrent pas à découvrir leur erreur et à prendre les armes pour se défendre. Pendant qu'on dépêchait un courrier au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne et qu'on faisait sortir de la ville les femmes et les enfants, les Anglais commençaient le bombardement. Le duc de Chaulnes accompagné de Château-Renault, de Coëtlogon, de Bienassis et de Saint-Maur, arriva le 28 et prit, d'accord avec ceux-ci, toutes dispositions. A huit heures, au moment de la pleine mer, la machine infernale se dirigea à toutes voiles vers Saint-Malo, mais elle échoua sur un rocher. Celui qui y mit le feu, ayant mal calculé la durée de la mèche, fut victime, avec quarante hommes, de son explosion prématurée. Celle-ci fut effroyable; la ville en fut ébranlée et quelques maisons furent détruites. Là se bornèrent heureusement les dégâts pure-

(25) Généalogie dressée sur les titres de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve, conseiller du Roi et procureur au siège d'Hennebont, le 9 février 1731 (Archives de famille).

ment matériels et aucune perte humaine ne fut à déplorer parmi la population malouine.

Le coup était manqué et l'amiral anglais dut battre en retraite.

C'est après cette affaire que Coëtlogon est honoré d'une distinction nouvellement créée par le grand Roi et qui était destinée à récompenser les mérites purement militaires. Il reçoit des lettres de chevalier de l'*Ordre militaire de Saint-Louis* (institué par l'édit du Roi du mois d'avril 1693) en considération « des services qu'il rend depuis dix-neuf ans » tant en qualité de capitaine de vaisseaux que de chef » d'escadre avec faculté de porter une croix d'or sur » l'estomac attachée d'un petit ruban couleur de feu sur » laquelle sera l'image de Saint-Louis, etc... ». Ces lettres sont datées de Versailles et du 1^{er} février 1694, signées : Louis et contresignées : Philippeau ⁽²⁶⁾.

Les Malouins, à la suite de la tentative de destruction de leur ville, s'étaient remis à combattre les Anglais avec un acharnement redoublé. Ceux-ci qui voyaient leur commerce de plus en plus menacé, revinrent encore une fois, en 1693, avec une flotte imposante. Ils imposèrent à la vieille et fière cité un nouveau bombardement, mais ce fut, comme la première fois, sans succès.

Un rapport du chevalier de Coëtlogon adressé, en 1694, au ministre de la Marine ⁽²⁷⁾, nous donne une idée générale de ce qu'était notre situation maritime deux ans après la mémorable bataille de la Hogue. En voici de larges extraits :

« Les ennemis envoyant à présent quarante vaisseaux » dans la Méditerranée, dont apparemment trente se » joindront à ceux d'Espagne, il est difficile qu'on puisse » faire passer dans cette mer par la difficulté de faire la » jonction, les ennemis gardant le détroit ou se tenant aux » îles d'Yères d'où ils pourraient avoir connaissance par

(26) Arch. Nat., B 34, Marine 15.

(27) Arch. Nat., B 34, Marine 15.

» des bâtiments de garde de tout ce qui voudrait entrer ou
» sortir de la rade de Toulon...

» ... il me paraît aussi être nécessaire que les ennemis
» soient longtemps persuadés que Sa Majesté veut faire un
» grand armement dans cette mer afin de les obliger à faire
» les frais d'une grande armée et de leur ôter la pensée
» de faire la dépense et les préparatifs d'une descente
» considérable à laquelle ils travaillent indubitablement
» s'ils ne croyaient pas avoir rien à craindre d'une armée
» du roy.

» Lorsque les ennemis auront appris que nous n'aurons
» point d'armée, s'ils ne s'attachent point à quelque lieu,
» il y a apparence qu'ils partageront la leur en escadres
» qu'ils enverront dans les rades de La Rochelle, à l'entrée
» de la rivière de Nantes, à celle de Bordeaux et sur Belle-
» Isle, pour donner de l'inquiétude à une plus grande
» étendue de côtes, interrompre le commerce et ôter aux
» escadres et aux corsaires l'entrée de nos rades et des
» ports...

» Si cependant le roy jugeait à propos d'en mettre à la
» mer [une armée], il me paraît qu'il pourrait en envoyer
» une assez forte sur les escadres composées des vaisseaux
» qui usent le moins d'eau et commandée par *Bart* qui
» connaît cette mer et les ports de Norvège et de Danemark;
» elle pourrait porter beaucoup de dommage au grand
» commerce que les ennemis font dans le Nord et prendre
» quelques bâtiments de ceux qui viennent des Indes
» orientales. Les ambassadeurs de Sa Majesté dans les
» cours de Danemark et de Suède pourraient faire faire du
» biscuit et des vivres et faire fournir de la bière et des
» rafraîchissements en étant avertis de bonne heure; il serait
» à propos de consulter sur ce dessein M^r Bart lorsqu'il
» sera de retour de la mer.

» On pourrait aussi tenir une escadre nord et sud du
» cap St-Vincent assez au large de la côte pour qu'elle n'en

» eut connaissance que les vaisseaux du roy auraient
» absolument besoin des secours de la rivière de Lisbonne
» ou de la ville de Lagos; elle pourrait aussi, étant pourvue
» d'eau et de rafraîchissements, faire quelque course vers
» les Açores dans l'espérance de rencontrer quelque flotte
» de celles qui viennent de l'Amérique...

» Quant à la Méditerranée, je ne vois guère que le port
» de Gênes qui puisse être une retraite pour une escadre;
» encore n'est-elle pas trop sûre contre les mauvais temps;
» tous les autres ports sont aux ennemis jusqu'à l'entrée de
» l'Archipel et au fond du Levant où il y en a qui appar-
» tiennent aux Vénitiens et au Grand Seigneur. Il faudrait
» cependant que les commandants de l'escadre et des vais-
» seaux eussent la précaution, lorsqu'ils auront besoin de
» se retirer dans quelque port, de choisir les plus assurés
» par eux et par leur situation, sans compter beaucoup sur
» les batteries qui défendent les ports ni sur la protection
» des gouverneurs qui n'empêcheraient pas les ennemis, se
» trouvant les plus forts, d'y attaquer les vaisseaux du roy...

» Je ne vois rien de plus sûr, de plus préjudiciable aux
» ennemis et de plus avantageux au roy, que de donner des
» navires à tous ceux qui voudront armer pour leur compte,
» pourvu que ce soient des personnes dont on puisse
» répondre de la capacité et de la sagesse.

» Outre le mal qu'ils feraient à l'ennemi, ils occuperaient
» et nourriraient plusieurs matelots qui, faute de subsis-
» tance chez eux, en pourraient aller chercher chez les
» ennemis. Il serait à propos de donner ordre aux petits
» corsaires, qui voudraient revenir en France, avant le mois
» d'octobre, de tâcher de savoir des nouvelles des ennemis
» et d'aller à Bordeaux ou à La Rochelle plutôt qu'à Brest
» ni dans la Manche, y ayant apparence que les escadres
» ennemies se tiendront plus longtemps aux environs de
» Brest que des ports du royaume plus éloignés de la
» Manche ».

Coëtlogon préconisait donc, dans son mémoire, l'intensification de la guerre de course. L'œuvre de reconstitution de la marine royale promettait d'être longue, d'autant plus que le trésor, épuisé par les guerres de toute espèce, exigeait la restriction des dépenses. Louis XIV écouta les sages conseils de Coëtlogon et de nombreux corsaires vinrent apporter leur aide précieuse aux escadres amoindries.

Ne confondons surtout pas corsaires et pirates. Ces derniers s'en prenaient indistinctement à tout navire dont la capture pouvait leur être d'un profit quelconque. Les corsaires attaquaient les navires des nations ennemies et en état d'hostilité avec la leur. Ils faisaient la guerre loyalement. Des ordonnances royales réglementèrent leurs opérations entre autres celle du 17 mars 1696 enjoignant aux bâtiments français d'*assurer le pavillon*, c'est-à-dire d'arborer le pavillon national avant de tirer le premier coup de canon. Les autres nations adoptèrent, ensuite, cette règle. Parmi les nombreux corsaires qui combattirent au xvii^e siècle, Jean Bart et le comte de Forbin furent les plus célèbres; leurs hauts faits, tant soit peu enjolivés par la légende, sont demeurés les modèles du genre. Coëtlogon, prétend-on, se livra lui-même à la guerre de course : il du tout au moins, comme tous les capitaines des vaisseaux du roi, saisir et conduire dans nos ports les navires de commerce ennemis rencontrés pendant ses croisières.

Revenons au mémoire dressé par ce grand marin en 1694 :

« Rien », poursuit-il, « ne manque plus à la grandeur du » roy et au bon état de ses affaires que de mettre en mer » tous ses vaisseaux. Un grand armement met toutes les » côtes du royaume en repos, sur lesquelles les ennemis » feraient des entreprises si nous n'avions point d'armées, » *ayant depuis longtemps les bâtiments nécessaires pour* » embarquer des troupes et les débarquer où elles ne » seraient peut-être pas attendues après avoir fait marcher » d'un autre côté celles du roy.

» Ce n'est pas qu'ayant une armée plus forte que celle de
» Sa Majesté ils ne puissent entreprendre de descendre en
» Normandie ou en Picardie avec leurs bâtiments de charge
» escortés de quelques vaisseaux de guerre pendant que
» leur armée, étant hors de la Manche, observerait celle
» du roy et la combattrait si elle jugeait qu'il lui fut
» avantageux.

» Mais je suis persuadé que Sa Majesté ayant quatre-
» vingt-dix navires ensemble ils n'oseraient rien entre-
» prendre partout ailleurs à cause des accidents qui
» pourraient arriver à leurs bâtiments de charge dans un
» long trajet et dans une grande mer par les vents et par
» notre armée; lorsque les ennemis n'auront que dix ou
» douze vaisseaux [de] plus que nous, nous pourrons tenir
» la mer hors de la Manche et les combattre lorsque l'occa-
» sion sera avantageuse et favorable au jugement du
» général, l'intérêt du roy n'étant plus de les combattre
» seulement mais de vaincre et de garantir ses côtes.

» Quant au succès il dépendra de la volonté du Seigneur,
» rien n'étant si incertain que le gain d'un combat de mer,
» les ennemis n'ayant pas moins de courage que nous ni
» de moins bons vaisseaux que les nôtres. Lorsqu'ils
» n'auront que leur armée navale, il n'y aura rien à craindre
» pour les provinces, les descentes qu'ils feraient ne pou-
» vant être considérables.

» Si les forces ennemies étaient si fort au-dessus des
» nôtres que l'armée du roy ne put tenir la mer dans
» l'Océan, il croirait qu'il serait à propos de faire passer de
» bonne heure dans la Méditerranée un corps de gros vais-
» seaux qui, joints à ceux qui vont à Toulon, fissent le
» nombre de cinquante navires lesquels pourraient servir
» utilement en Catalogne si le roy jugeait à propos d'y faire
» des conquêtes le printemps prochain auparavant que les
» anglais et les hollandais y eussent envoyé assez de vais-
» seaux pour nous obliger à retirer les troupes de la marine

» qui seraient dans l'armée de terre, je doute qu'ils envoient
» dans cette mer plus de trente ou trente-cinq vaisseaux
» qui, étant joints aux espagnols, ne seraient pas plus forts
» que nous, à moins qu'ils ne sachent de certitude que le roy
» ne doit pas armer dans l'Océan. En ce cas ils pourraient
» faire passer dans la Méditerranée de plus grandes
» forces... ».

Après s'être étendu en de longues considérations sur l'alimentation des équipages, le ravitaillement sur les côtes et autres détails minutieusement étudiés, le chevalier de Coëtlogon se livre à une critique de l'influence des mœurs du temps, bien peu différentes de celles d'à présent, sur les cadres du corps de la marine :

« L'inapplication de la plupart des officiers subalternes,
» leur peu de discipline et de subordination viennent de
» ce qu'ayant pour la plupart *des parents ou des patrons*
» *par lesquels ils avancent, ne croyant pas avoir besoin*
» *de s'attacher à leur métier* et les capitaines qui ne trouvent
» dans plusieurs aucun secours, se reposent très peu sur
» leurs soins et ne s'en donnent guère à leur faire faire le
» service, aimant mieux s'en rapporter aux maîtres et aux
» pilotes, au lieu que s'ils ne parvenaient que sur les bonnes
» relations des commandants et des capitaines avec qui ils
» auraient servi, il arriverait sûrement qu'ils s'applique-
» raient, que la subordination et la discipline serait aussi
» bien établie et observée qu'elle l'est par terre et afin que
» les capitaines ne parlissent point sans de bonnes raisons
» à l'avantage de leurs officiers il serait à propos de leur
» faire savoir qu'on leur redonnerait les campagnes sui-
» vantes; la plupart ne portent à la mer *ni cartes ni*
» *compas...*

» Il y a plusieurs aides-majors qui ne servant pendant les
» campagnes que dans cette fonction n'apprennent point
» la manœuvre ni le pilotage ni ce qui peut former un bon
» officier de mer et parviennent à *être capitaines sans savoir*

» *le métier*; je crois qu'il serait à propos lorsque les vais-
» seaux sont à la voile où ils sont presque toujours sans
» fonction, qu'ils fissent le service comme lieutenants selon
» leur ancienneté et qu'ils fissent le quart...

» Nous éprouvons, toutes les campagnes, que la poudre
» qui est dans les soutes des vaisseaux devient humide et
» perd beaucoup de sa force...

» Les capitaines, à l'exemple les uns des autres, tiennent
» à la mer des ordinaires trop forts et ils y emploient plus
» qu'ils ont besoin et sont obligés d'embarquer une si grande
» quantité de moutons, bœufs et volailles, que les entre-
» ponts sont échauffés et embarrassés; il serait de l'avantage
» de l'équipage et des capitaines qu'il leur fut défendu de
» donner du rôti à dîner et de la viande à déjeuner, cette
» défense ne doit pas être pour les généraux qui ont des
» appointements plus considérables et de plus grands vais-
» seaux...

» Permettez-moi aussi de vous représenter, Monseigneur,
» que l'impunité de quelques mauvaises actions qui ont été
» faites à la mer, a causé beaucoup de relâchement dans
» plusieurs qui feraient toujours leur devoir s'ils n'avaient
» pas eu de mauvais exemples lesquels, n'ayant pas été
» chatiés, ont fait manquer des occasions qui auraient été
» très utiles au roy et auraient porté aux ennemis un coup
» mortel; il est très assuré que lorsque les lachetés seront
» punies sévèrement et les bonnes actions récompensées
» avec quelque considération pour ceux qui en font tou-
» jours, que les moins braves tiendront leur poste et que
» l'ardeur et le zèle des autres continueront à les porter à
» faire encore mieux qu'ils n'ont fait.

» Si on observe ces deux choses, on peut s'assurer que le
» corps de la marine ne peut être vaincu ».

Pendant les années qui suivirent, les escadres françaises
n'eurent qu'un rôle effacé. Un chef actif et belliqueux peu
fait pour la vie des ports et les travaux, si utiles cependant,

des périodes de reconstitution et de préparation ne pouvait se plaire dans une inaction même passagère. Coëtlogon qui s'était battu sur mer pendant vingt-six ans s'adonna-t-il à la guerre de course, comme on l'a prétendu ? Nous n'avons pu, malheureusement, retrouver la relation des combats qu'il dut livrer à la manière des corsaires de profession tels que le fameux Jean Bart. Force nous est donc de suivre simplement cet illustre enfant de Rennes dans sa carrière officielle.

L'avènement au trône d'Espagne du petit-fils de Louis XIV, qui prit le nom de Philippe V, déclencha contre la France une nouvelle guerre et arma contre elle une coalition formée par l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande.

L'importance de l'empire colonial de l'Espagne et sa situation géographique nécessitaient l'envoi, en Amérique, d'une flotte puissante. Malheureusement, dès le mois d'avril 1701, le maréchal de Tourville tomba gravement malade et mourut à Paris dans la nuit du 27 au 28 mai de la même année. C'était une grande perte pour le roi qui la ressentit vivement, et l'occasion d'un profond chagrin pour Coëtlogon. Le commandement de la flotte fut donné à M. de Château-Renault que le roi d'Espagne nomma capitaine général des mers de l'Océan; à la mort de Tourville Louis XIV l'éleva au rang de vice-amiral du Levant.

Le chevalier de Coëtlogon lui fut adjoint avec « pouvoir » de capitaine général du roi d'Espagne dans les Indes, « *en l'absence* du comte de Châteaurenault; donné par Sa » Majesté catholique... du consentement du Roy très chrétien son ayeul. Fait à Buen-Retiro le ... mars 1701. Signé :
» YO EL REY » (28).

Au moment où Château-Renault avait été promu vice-amiral de France, Coëtlogon fut pourvu de la charge de lieutenant général des armées navales « pour servir en Levant et en Ponant » (29).

(28) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

(29) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

Le brevet signé du roi et contresigné par Phélypeaux de Pontchartrain, donnait au nouveau dignitaire le titre de marquis qu'il ne prit du reste jamais, par déférence sans doute pour son frère aîné René qui était régulièrement marquis de Coëtlogon. Il s'intitula et signa simplement, comme par le passé : le Chevalier de Coëtlogon.

Il est à remarquer que ce dernier, tout en atteignant aux grades les plus élevés, ne trouva pas, même plus tard comme vice-amiral de France, l'occasion de commander en chef, ce qui ne diminue aucunement ni sa renommée, ni ses talents militaires comparables à ceux des plus grands capitaines de son époque, si riche en héros de toute sorte. Sa méthode de combat, d'une extrême audace, n'excluait pas la prudence et ne l'empêchait pas d'être très ménager de la vie de ses matelots et de ses officiers.

A Palerme, en 1676, il pénétra avec le seul vaisseau qu'il montait, dans la rade où était mouillée l'escadre ennemie et, à *lui seul*, il la mit en désordre, facilitant par cette action la victoire remportée ensuite par la flotte de France.

A Barlette, il affronta *seul*, sans l'appui d'aucun autre navire l'artillerie de la côte, brûla un vaisseau et s'empara d'une flotte marchande.

En 1686, entre Gibraltar et Malaga, il attaqua *seul* et mit en fuite deux vaisseaux de guerre espagnols qui avaient refusé de saluer le pavillon français.

Après avoir enlevé un vaisseau pirate lors du siège d'Alger, il eut, au combat de Bantry, en Irlande, l'arrière de son vaisseau arraché par l'explosion d'un baril de poudre et trente hommes précipités à la mer. Quoique grièvement blessé lui-même il répara à la hâte ses avaries et traversa *seul*, sous un feu terrible, l'escadre ennemie pour rejoindre la flotte française et partager ses périls. C'est précisément cette action d'éclat qui lui avait valu, en 1689, le grade de chef d'escadre.

Coëtlogon avait donc sa *manière* qui consistait surtout en

une extraordinaire intrépidité qui ne le cédait en rien à l'audacieux courage de Jean Bart et des corsaires célèbres de ce temps.

Il n'y a donc pas à être surpris de voir venir vers lui les suprêmes honneurs dans la dernière période de son existence.

Coëtlogon était, depuis 1701, au service de l'Espagne; il fit, en 1702, la campagne d'Amérique, à la tête d'une escadre de cinq vaisseaux : le *Monarque*, l'*Orgueilleux*, le *Vainqueur*, l'*Eole* et la *Couronne*. Il avait pour mission d'assurer et de protéger le ravitaillement des colonies espagnoles. Il fut retenu longtemps dans la rade de Vera-Cruz, au Mexique, par suite d'ordres et de contre-ordres mal interprétés par le vice-roi. Il fait part de l'écœurement que lui causait cette inaction forcée dans une lettre du 2 janvier 1702, écrite à la Havane ⁽³⁰⁾.

L'année suivante, revenue sur les côtes de la péninsule ibérique, l'escadre qu'il commandait livra un combat, à quinze lieues nord-nord-est et sud-sud-ouest du cap de la Roque, à cinq vaisseaux de guerre hollandais qui escortaient la flotte de Lisbonne et de Saint-Wal.

Voici la relation officielle du combat ⁽³¹⁾ :

« Le vingt-deux du mois de May 1703, à cinq heures du
» matin, nous reconnûmes le cap de La Roque environ a
» six lieues à l'est quart de nord-est de nous; deux heures
» après nous aperçûmes plusieurs navires sur lesquels nous
» arrivâmes cinq lieues après que le *Monarque*, qui était
» allé les reconnaître, nous eut fait le signal qu'il n'y avait
» que cinq vaisseaux de guerre hollandais qui convoyaient
» une flotte de près de cent dix voiles, tant flutes que
» quaiches, pinasses, flibots et autres sortis le jour d'au-
» ravant de Lisbonne et de Saint-Wal où la plupart avaient
» chargé du sel, quelques-uns du vin et du sucre, à onze
» heures étant à demye portée de canon des canons qui,

(30) Arch. Nat., B 4, Marine 23.

(31) Arch. Nat., B 4, Marine 25.

» après avoir fait signal aux marchands de se sauver,
» s'étaient mis en ligne.

» Monsieur le Marquis de Coëtlogon et M. de Cassard ⁽³²⁾
» avec le *Vainqueur* attaquèrent le commandant. Monsieur
» le Marquis de Châteaurenault et Monsieur de Mons
» abordèrent chacun le leur, Monsieur le commandeur
» Dupalais prit le sien et Monsieur le commandeur d'Ally
» après en avoir fait amener un, acheva de faire rendre le
» commandant que le *Vainqueur* avait rudement chauffé
» pendant un très long temps, mais qu'il n'avait pu suivre,
» une partie de ses manœuvres ayant été coupées et sa
» misaine toute déralinguée.

» Monsieur d'Ally fit brûler ce vaisseau tout criblé et
» démâté qui faisait beaucoup d'eau, après en avoir sauvé
» l'équipage. Monsieur le comte de Waldtsteyn était dedans
» qui partait de Portugal où il était ambassadeur pour
» l'Empereur, avec un autre gentilhomme qu'on dit être
» un envoyé de Monsieur l'Electeur de Mayence, qui
» passaient par la Hollande pour se rendre dans leur pays.

» Il faut dire à la louange des hollandais qu'ils firent un
» gros feu de canon et de mousqueterie qui dura beaucoup
» plus qu'on ne devait espérer; mais la force n'étant pas
» égale, après environ deux heures de combat, les cinq
» vaisseaux étant presque tous désemparés furent rendus.

» Pendant cet intervalle, la flotte fit aisément vent arrière
» par un gros vent du nord-nord-ouest qui nous mit, pour
» lors, à vingt lieues au nord-nord-ouest du cap Saint-
» Vincent.

» Tous les officiers de l'escadre et les gardes-marine, qui
» ont fait des merveilles, regrettaient fort de n'avoir pas
» trouvé une partie plus égale.

» Le malheureux sort est tombé sur le pauvre Monsieur
» de Vaurouy, brave homme fort aimé, qui fut tué aux deux
» tiers du combat d'un coup de canon entre les deux

(32) Jacques Cassard, né à Nantes en 1672, mort en 1740, corsaire célèbre, combattit les Anglais dans la Manche et devint capitaine de vaisseau.

» épaules, lorsqu'il se préparait, à l'avant du *Vainqueur*, à
 » sauter à bord du commandant hollandais qui faisait bonne
 » contenance, que le gros temps heureusement ne nous
 » permit pas d'aborder, car nous aurions encore augmenté
 » notre mal.

» Monsieur de Mons commandant l'*Éole* a été blessé d'un
 » éclat à une jambe, Monsieur le chevalier de Coudré,
 » lieutenant de vaisseau, capitaine de compagnie et Mon-
 » sieur de Flassy enseigne de vaisseau et lieutenant de
 » compagnie, armés tous deux dans le *Monarque* ont été
 » aussi blessés aux jambes par des éclats.

» Monsieur des Catelets, sous-brigadier armé dans l'*Éole*,
 » qui sert dans la compagnie des gardes-marine depuis
 » douze ou treize ans, a reçu un dangereux coup de mous-
 » quet dans la main en sautant à l'abordage. Monsieur du
 » Héloy, garde-marine depuis onze ans, armé dans le même
 » vaisseau, a eu une jambe emportée d'un coup de canon.
 » Monsieur du Héloy du Breuil son frère, garde-marine de
 » cette année, a reçu une blessure dangereuse dans les
 » reins, d'un coup de mousquet, en sautant à l'abordage.

» La mer étant fort grosse, et ne voyant que de très loin
 » les traîneurs de la flotte, nous n'eûmes pas trop du reste
 » de la journée pour amariner nos prises et il fallut faire
 » plusieurs voyages de chaloupes pour en transporter les
 » équipages.

Noms des vaisseaux hollandais pris	Noms des capitaines	Nombre de canons	Nombre d'hommes	Noms des vaisseaux qui les ont pris
<i>Le Muydenberg</i>	Romio VLAQ parti de Lisbonne	50	220	Brûlé par <i>Le Monarque</i>
<i>Le Roosendaël</i>	André BOREL parti de Lisbonne	32	143	Abordé par <i>L'Éole</i>
<i>Le Rotterdam</i>	FORMAN, commandt parti de St-Wal	46	180	Pris par <i>L'Orgueilleux</i>
<i>Le Reschnerer</i>	TEENGs parti de St-Wal	48	200	Abordé par <i>La Couronne</i>
<i>Le Gasterlaudt</i>	DE WIDT parti de St-Wal	46	190	Pris par <i>Le Vainqueur</i>

» Il y a environ quinze hommes de nos équipages de tués
» et quatre-vingts blessés.

Le *Vainqueur* était le vaisseau monté par Coëtlogon.

Les grands marins de Louis XIV ne s'occupaient jamais de l'importance des forces qu'ils avaient à combattre; ils n'en connaissaient le nombre qu'après les avoir vaincues. A nombre égal, les Français avaient toujours le dessus, souvent à nombre moindre ils étaient vainqueurs.

En 1704, le 24 août, la flotte du comte de Toulouse commandée par d'Etrées rencontra en vue de Malaga les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande.

Ducasse⁽³³⁾ commandait une division, montant lui-même l'*Intrépide*, vaisseau de quatre-vingt-quatre canons, qui livra un combat épique au *Barfleur* qui portait l'amiral Showel, une des gloires de l'Angleterre.

Coëtlogon, sur le *Tonnant*, remplissait les fonctions de vice-amiral du corps de bataille. Ce fut, croyons-nous, le dernier grand combat auquel il prit part.

Un tableau des galeries historiques du musée de Versailles représente cette bataille qui se déroula sur une mer calme comme un lac, les deux flottes marchant parallèlement dans un ordre parfait, comme à la manœuvre, et se canonnant avec acharnement.

La victoire fut indécise et M. de Relingue⁽³⁴⁾, mourant de ses blessures, demandait qu'on recommençât la bataille le lendemain.

Nous n'avons pas de détails particuliers sur cette affaire ni sur le rôle que ne manqua pas d'y jouer, au premier plan, Coëtlogon. Toujours est-il que l'année suivante, à la date du 1^{er} novembre, le roi l'éleva au grade de commandeur de Saint-Louis, lui accordant une pension de trois mille livres

(33) Jean-Baptiste Ducasse, né en 1649, mourut en 1715 lieutenant général des armées navales.

(34) Ferdinand comte de Relingue (ou d'Erlingue), originaire d'Allemagne, commença à servir en France comme enseigne en 1670, devint plus tard lieutenant général des armées navales et eut une jambe emportée par un boulet à la bataille de Malaga; il mourut le lendemain 25 août 1704.

« à la place du feu S^r comte de Relingue, lieutenant général
» des armées navales et chevalier de cet ordre, en consi-
» dération des preuves qu'il a données de sa valeur et de
» son expérience consommée dans la marine pendant trente-
» huit ans de service tant en qualité de capitaine de vais-
» seaux de guerre que de chef d'escadre et de lieutenant
» général avec faculté de porter le ruban large couleur de
» feu en écharpe... »⁽³⁵⁾. C'est ce qu'on appelait alors le
« cordon rouge ».

A partir de cette époque la marine française perdit son activité. La guerre de succession d'Espagne, coûteuse autant que désastreuse, épuisa de nouveau les finances du roi et ce fut là sans doute la principale cause de ce marasme.

La guerre de course cependant empêcha nos ennemis de devenir maîtres de la mer et pendant que sur terre nos armées essayaient défaite sur défaite, Duguay-Trouin combattait les Anglais avec acharnement, leur causant des pertes immenses et couvrant de gloire notre pavillon.

Enfin, après avoir subi les plus grands revers, le roi de France voyait ses armées remporter deux grandes victoires : celle de Villaviciosa, gagnée par Vendôme en 1710, rendit à Philippe V le trône qu'il avait momentanément perdu et celle de Denain, gagnée par Villars en 1712, mit fin à la guerre et amena la paix d'Utrecht.

Louis XIV gardait ses conquêtes territoriales mais cédait aux Anglais les établissements de l'île de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson et l'Acadie.

Coëtlogon avait-il repris la mer au cours de ces huit années ? Nous l'ignorons, les archives sont muettes à ce sujet et ne contiennent plus que les traces des bienfaits du roi et des récompenses si justement accordées au vieux marin.

Le 5 août 1715, Louis XIV étant à Marly, lui accorda une

(35) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

(36) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

pension de 4.000 livres sur l'ordre de Saint-Louis « vacante par le décès du sieur Ducasse » ⁽³⁶⁾.

En 1715 également, le 18 septembre, M. de Coëtlogon fut admis au conseil de la marine, comme conseiller avec voix délibérative ⁽³⁷⁾.

Au premier jour de novembre suivant, le grand roi mourait à Versailles après un des plus longs et des plus glorieux règnes que l'histoire ait connu, laissant comme successeur un unique arrière-petit-fils âgé de cinq ans ! L'année suivante la charge de vice-amiral de France allait se trouver vacante par le décès du maréchal de Château-Renault qui était à l'agonie. Son fils unique, qui était gendre du duc de Noailles, voulut retirer tout le profit possible de cette haute charge qui, cependant, n'avait jamais été vendue et que Château-Renault n'avait pas achetée. Le duc de Noailles usa de son influence de ministre pour obtenir du Régent un brevet de retenue de 120.000 livres, somme qu'on voulut faire payer à M. de Coëtlogon qui demandait la vice-amirauté comme étant le plus ancien des lieutenants généraux. Coëtlogon refusa avec indignation de payer le moindre denier, disant fièrement qu'il avait toujours mérité les honneurs qui lui avaient été décernés et qu'il ne voulait pas les avilir en les achetant.

« Le duc de Noailles », dit Saint-Simon, « rapporta le » brevet de retenue à Monsieur le Duc d'Orléans qui le » jeta au feu et fit donner les 120.000 livres aux dépens du » Roi, que le duc de Noailles fit payer à sa sœur, en grand » ministre qui ne néglige rien ».

Coëtlogon reçut donc la dignité de vice-amiral de France, à la place de feu le comte de Château-Renault « pour, sous » l'auctorité de notre très cher et très amé oncle Louis » Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de » France » disent les lettres royales « commander dans

(37) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

» l'étendue de la mer Méditerranée, toutes nos forces mari-
» times ».

Le document, daté du 18 novembre 1716, est signé : Louis et sur le repli « par le Roy, *comte de Provence*, le Duc » d'Orléans Régent présent. Signé : Phélyppeaux, et » scellé ».

Ces lettres, dont l'original a disparu des archives du château de Coëtlogon, détruites pendant la Révolution, furent heureusement communiquées à la commune de Rennes, ainsi que celles de maréchal de France, après la mort du grand marin et inscrites au Registre de la ville où une copie en existe encore ⁽³⁸⁾.

En même temps, et à la même date, Coëtlogon était élevé à la dignité de Grand' Croix de l'ordre de Saint-Louis avec une pension annuelle de 6.000 livres « avec faculté de porter, » outre la croix ordinaire et le ruban large couleur de feu » en écharpe, une croix en broderie d'or sur le juste au corps » et sur le manteau pour marque de cette dignité » ⁽³⁹⁾.

Nous avons vu plus haut que le roi Louis XIV avait admis Coëtlogon, alors lieutenant général, au conseil de la marine avec voix délibérative. Le régent le fit par faveur tout à fait exceptionnelle nommer conseiller d'Etat.

« Aujourd'hui 27 du mois de mars mil sept cent dix sept » porte le brevet « le Roy étant à Paris, ayant égard aux » services du sieur Marquis de Coëtlogon, vice-amiral de » ses armées navales et conseiller au conseil de la Marine, » Sa Majesté a résolu de l'admettre en ses conseils en » qualité de conseiller d'Etat; *mais comme toutes les places* » *se trouvent remplies*, aux termes du Règlement de » l'année 1673, Elle a voulu luy assurer, dès à présent, » une place audit conseil; et pour cet effet, Sa Majesté, de » l'avis de Monsieur de Duc d'Orléans, Régent, a déclaré » et déclare, veut et entend que le dit sieur Marquis de

(38) Extrait des Arch. communales de Rennes, art. 562, reg. in-fol. 42 r^o v^o et 43 r^o.

(39) Généalogie de la Maison de Coëtlogon par Laigneau de Villeneuve.

» Coëtlogon soit pourvu d'une place de conseiller d'Etat,
» lorsqu'il en viendra à vacquer et cependant qu'il ait à
» l'avenir les mêmes rang, voix et opinion délibérative
» dont jouissent les pourvus de places de conseillers d'Etat,
» et ce dans les conseils de Marine, où il prendra son rang
» d'ancienneté du 18 septembre 1715, jour auquel il a été
» admis dans le dit Conseil. Sans toutefois qu'il puisse
» faire les fonctions de conseiller d'Etat qu'il n'ait une des
» places dudit Conseil d'Etat, voulant Sa Majesté qu'en ce
» cas il ne puisse prendre son rang audit Conseil d'Etat que
» du jour que les lettres du Roy luy en seront expédiées
» dans la forme ordinaire.

» Et cependant, pour assurance de sa volonté, Elle m'a
» commandé d'expédier audit sieur Marquis de Coëtlogon
» le présent Brevet, qu'Elle a signé de sa main, et fait
» contresigner par moy, son conseiller d'Etat, et de ses
» commandements et Finances.

» Ainsy signé : LOUIS, et plus bas : PHÉLYPEAUX »⁽⁴⁰⁾.

Dès les premières années du règne de Louis XV et malgré la haute valeur du duc d'Orléans Régent, les courtisans redoublèrent leurs intrigues pour la conquête des places, des pensions et des honneurs. Le Régent n'avait pas la grande autorité de Louis XIV. Plus faible encore était le prestige de son successeur dans le poste de premier ministre : le duc de Bourbon. Celui-ci, dit Saint-Simon, « sous les volontés » de Madame de Prie sa funeste maîtresse, et tous deux » sous la fatale tutelle des frères Paris, fit au premier jour » de l'an 1724, une promotion de maréchaux de France et » une de chevaliers de l'ordre, toutes deux ridicules.

» Il donna l'ordre à Coëtlogon tout aussi mal à propos » qu'il ne le fit point maréchal de France... Coëtlogon en » fut vivement touché, mais consolé par le cri public, il

(40) Arch. communales de Rennes, art. 562, fol. 43^{ro} et ^{vo}.

» n'en fit aucune plainte et s'enveloppa dans sa vertu et sa
» modestie.

» Quelques années après, étant fort vieux, il se retira dans
» une des maisons de retraite du noviciat des Jésuites, où
» il ne pensa plus qu'à son salut par toutes sortes de bonnes
» œuvres.

» Alors Dantin et le comte de Toulouse, qui avait épousé
» la veuve de son fils sœur du duc de Noailles, laquelle en
» avait eu deux fils, songèrent à faire donner au cadet de
» ces deux petits-fils de Dantin, tout jeune, la vice-amirauté
» de Coëtlogon, pour avoir l'appui du comte de Toulouse
» son beau-père, amiral, et voler de là rapidement au bâton
» de maréchal de France. Ils le proposèrent à Coëtlogon,
» ils lui offrirent tout l'argent qu'il en voudrait tirer, enfin
» ils lui montrèrent le bâton de maréchal de France qu'il
» avait si bien mérité.

» Coëtlogon demeura inflexible, dit qu'il ne voudrait pas
» vendre ce qu'il n'avait point voulu acheter, protesta qu'il
» ne ferait point ce tort aux officiers de la marine, de priver
» de leur fortune ceux que leur service et leur ancienneté
» devaient faire arriver après lui. On sut cette généreuse
» réponse moins par lui que par les gens qui lui avaient
» été détachés et par les plaintes du peu de succès; le public
» y applaudit et la marine en fut comblée ».

L'ordre du Saint-Esprit joint à celui de Saint-Michel constituait ce qu'on appelait « les ordres du Roi ». C'était la plus haute récompense à laquelle un gentilhomme pût aspirer. Au mérite le plus pur auquel, en principe, elle devait être accordée, il fallait joindre une haute naissance et les preuves à faire étaient difficiles.

Le duc de Saint-Simon, très orgueilleux, jaloux de ses contemporains, préoccupé avant tout de questions de pré-séance, excessivement partial dans ses jugements, n'a pu, malgré l'estime qu'il éprouvait pour un homme aussi droit et intègre que Coëtlogon, résister au désir de critiquer sa

naissance, oubliant que lui-même, tout duc et pair qu'il fut, avait un ancêtre porte-balle.

Nous avons dit, au début de cette étude, quelle était l'origine de la Maison de Coëtlogon remontant, avec preuves à l'appui, à l'an 1100 et réputée comme remontant en ligne masculine aux ducs de Bretagne et en ligne féminine à la Maison de Porhoët, branche cadette elle-même de celle de Bretagne.

Les titres de la famille, au nombre de 133 pièces, furent produits par César-Magdeleine, chevalier, marquis de Coëtlogon, chef de nom et d'armes, arrière-petit-neveu du vice-amiral, et des collationnés et vidimus en furent dressés par les soins de Paul-Esprit Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, etc..., conseiller d'Etat, « commissaire départy par » Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la province » de Bretagne », et certifiés conformes, à la date du 27 avril 1723. Les titres furent examinés par Clairambault, généalogiste des ordres, et soumis au duc de Coislin, évêque de Metz, et au marquis de Goëbriand, tous deux chevaliers des ordres, qui transmirent le dossier à l'abbé de Pomponne, commandeur et chancelier. Les preuves ayant été reconnues suffisantes, le vice-amiral *marquis* de Coëtlogon fut admis dans l'ordre le 28 mars 1724. Le collier qui était remis aux chevaliers était composé de celui de l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI le 1^{er} avril 1469, et de celui du Saint-Esprit, institué par Henri III le 31 décembre 1578. Le premier de ces colliers était formé de coquilles d'argent attachées ensemble par une chaîne d'or entrelacée d'un ruban de velours noir, auquel était pendue une médaille, portant en son milieu saint Michel terrassant un dragon et en exergue la devise : *Immensi tremor oceani*. Le second était composé de médaillons portant la lettre H encadrée de couronnes royales, séparés par des fleurs de lis et supportant une croix d'or à quatre branches ornée d'une image du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.

Le collier ne se portait qu'aux cérémonies religieuses où figuraient les chevaliers. A l'ordinaire, la décoration seule du Saint-Esprit se portait suspendue à un large ruban bleu ciel moiré que l'on mettait en écharpe comme celui de la grand'croix de Saint-Louis.

Le vice-amiral de Coëtlogon était dans sa quatre-vingtième année lorsqu'il fut honoré personnellement, et toute sa famille en même temps, par l'ordre si envié du Saint-Esprit.

Comme son frère aîné René, le vice-amiral avait eu la grande députation des Etats de Bretagne à la Cour.

L'heure du repos avait sonné pour lui depuis longtemps; si verte que pût être sa vieillesse, il n'avait pas affronté pendant d'aussi nombreuses années les fatigues de la mer et des combats sans dommage pour sa santé.

L'éloignement qu'il éprouvait pour les mœurs de la Cour, peut-être aussi l'écœurement résultant de certaines injustices, furent-ils pour lui les causes principales de sa retraite au noviciat des Jésuites? Ne faut-il pas voir plutôt, dans cette circonstance, une réminiscence de la crise religieuse qui, en 1680, manqua faire de Coëtlogon un prêtre au lieu d'un amiral? L'approche de la mort ne pouvait qu'accroître la ferveur de ses sentiments religieux.

Il ne fit, évidemment, chez les bons religieux, que des séjours, passant aussi du temps dans sa ville natale au gouvernement de laquelle il était lieutenant de roi.

Il s'occupa, en y prenant part pécuniairement, de la reconstruction des châteaux de ses neveux : Coëtlogon et Loyat, leur donnant tout le temps qu'il ne passait pas à Paris.

L'édification du château de Coëtlogon commença en 1728 ainsi qu'en témoigne la première pierre qui porte l'inscription que voici :

« Les flammes IHS ayant consommé l'ancien château
» celui-cy fut fondé sous la protection de Dieu le huit mars
» 1728 par Messeigneurs César sire et marquis de Coet-

» logon et Alain Emanuel de Coetlogon chevalier des
» Ordres du Roy vice-amiral de France ».

Le château de Coëtlogon présentait une longue façade tout en pierre de taille de granit, surmontée en son milieu d'un vaste fronton sculpté et armorié, flanqué à l'ouest et à l'est de deux tours demi-rondes dont l'une celle de l'ouest portait, sculptées dans sa corniche, les armoiries de plusieurs alliances de la famille. A l'est existait une chapelle communiquant par trois portes ogivales avec l'orangerie donnant elle-même au nord et accolée au bâtiment principal.

Ce bel édifice fut incendié en 1795, au lendemain du combat qui eut lieu au mois de juillet dans la grande avenue qui menait dans la direction de la Trinité-Porhoët, combat où les 3.000 républicains commandés par le général Champeaux furent battus par l'armée dirigée par le chevalier de Tinténiac. Celui-ci fut malheureusement tué au début de l'engagement à l'entrée du chemin qui menait dans la forêt de Coëtlogon et qu'on appelle l'avenue de Logon. Les détachements de l'armée républicaine battue mirent le feu au château. Les ruines en subsistèrent encore jusqu'en 1893, c'est-à-dire près de cent ans après l'incendie !

Les propriétaires d'alors eurent le mauvais goût de détruire ces beaux restes d'un passé glorieux et en dispersèrent aux quatre vents les matériaux. Rien ne fut épargné, principalement les pierres sculptées qui furent vendues à des Américains (déjà !). Quelques-unes de ces pierres restées en France, ont été encastrées dans les murs d'une villa de Saint-Lunaire, construite par M. de Kerpezdron. L'une d'elles porte deux ancras posées en sautoir et surmontées d'une couronne ducale; les autres portent les armes écartelées de Le Borgne d'Avaugour et Bretagne, et des faisceaux de drapeaux et de clefs. Les écussons et les couronnes avaient été martelés par les révolutionnaires.

De l'esplanade qui se développait devant le château disparu on jouit vers le sud, dans la direction de Vannes,

d'un panorama splendide s'étendant à plus de quarante kilomètres.

La construction du château de Loyat commencée en 1707 et dirigée par l'architecte vannetais, Olivier Delourme, dura près de trente ans ⁽⁴¹⁾. Loyat est resté intact et magnifique au milieu de belles futaies percées d'avenues et d'allées géométriques. Mais il est sorti de la famille représentée en 1804 par César de Carné-Trécesson, dernier seigneur et marquis de Coëtlogon avant la Révolution et MM. Jean-Baptiste et Alain de Coëtlogon, le premier comme aîné de la ligne Coëtlogon, les autres comme cadets ⁽⁴²⁾, par suite de la mort du dernier vicomte de Loyat, dit le comte de Coëtlogon, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, décédé à Paris, le 20 novembre 1791. Le grand nombre des héritiers de chaque ligne obligea de vendre le domaine.

Cette belle demeure porte toujours en son fronton de granit l'écusson aux trois bannières de Bretagne si grandement glorifié par le vice-amiral.

Les années continuaient à s'accumuler sur la tête du vieux marin qui, âgé de quatre-vingt-quatre ans, se réfugia définitivement chez les Jésuites pour se préparer à la mort qu'il sentait prochaine. Ainsi donc, l'illustre homme de mer allait disparaître sans que lui ait été donnée la dignité suprême que ses contemporains, ses officiers, ses matelots, s'étaient toujours étonnés de ne pas lui voir décerner par le gouvernement royal dont il avait été pendant si longtemps l'un des meilleurs serviteurs.

Ses neveux, René de Coëtlogon, vicomte de Loyat, procureur général syndic des Etats de Bretagne, et Charles-Elisabeth de Coëtlogon-Romilly, voulurent lui faire

(41) Abbé P. MARTIN, *Histoire du château de Loyat* (Bull. de l'Association bretonne, Congrès de Ploermel en 1909, Saint-Brieuc, 1910, in-8°, p. 117-125. — E. MARTIN, *Une grande famille bourgeoise à Vannes au XVIII^e siècle* (Extrait du Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1921, in-8°).

(42) Jugement du Tribunal de la Seine du 27 Frimaire an XIII.

accorder une suprême consolation en sollicitant pour lui, et a son insu, le bâton de maréchal de France. Saint-Simon croit bon d'ajouter à cette louable intention, la crainte bien naturelle que ces messieurs avaient de voir leur famille privée de l'illustration que leur oncle avait si bien méritée.

Le comte de Toulouse qui, jadis, avait eu Coëtlogon sous ses ordres, obtint du cardinal de Fleury, premier ministre, d'appuyer cette demande. Le cardinal traça ces quatre lignes au bas de la requête :

« Les longs services de M. de Coëtlogon, vice-amiral de France, et son grand âge, paroissent mériter que le Roy ait la bonté de l'honorer du bâton de maréchal de France. Le 1^{er} juin 1730 », et le roi écrivit de sa main le mot « bon » suivi de sa signature « LOUIS »⁽⁴³⁾.

Le brevet des « Provisions de maréchal de France pour M. le marquis de Coëtlogon, vice-amiral de France »⁽⁴⁴⁾ fut signé le même jour. Le temps pressait, car le brave Coëtlogon était près de sa fin !

« Son confesseur », dit Saint-Simon, « lui annonça cet honneur; il répondit qu'autrefois il y aurait été fort sensible, mais qu'il lui était indifférent en ces moments où il voyait plus que jamais le néant du monde qu'il fallait quitter, et le pria de ne plus lui parler que de Dieu, dont il ne fit plus que s'occuper uniquement ».

Six jours après, le maréchal de Coëtlogon s'éteignait paisiblement, n'ayant même pas accordé un regard au bâton bleu fleurdelisé qu'on avait déposé sur son lit.

Il avait, pendant soixante-six ans, rendu à l'Etat « de grands et signalés services » et « donné dans toutes les occasions des preuves distinguées de son zèle infatigable et d'un courage intrépide »; il s'était « trouvé à onze combats » relatent les lettres royales; mais il mourut comme il avait toujours vécu, dans les sentiments d'une simplicité sans exemple et d'une modestie incomparable.

(43) Arch. Nat., C 7, Marine 70.

(44) Archives de famille.

Dans son testament, daté du 6 juin 1730 ⁽⁴⁵⁾, veille de sa mort, le maréchal déclare « avoir choisi sa sépulture dans » l'église du noviciat des Jésuites, à Paris ⁽⁴⁶⁾, sans que son » corps soit transporté s'il se peut à l'église paroissiale au » moyen de ce que l'on conviendra avec Monsieur le Curé » de Saint-Sulpice de donner pour la paroisse. Veut et » ordonne que son enterrement soit simple sans écussons » ny marques de distinction, sans y convier personne. Il » ne sera point fait de service ny dire de messes autres que » celles qu'il ordonnera cy après... ». Le testament faisait trois parts de la fortune du maréchal : la première était destinée aux messes et aux œuvres, la seconde aux serviteurs, la troisième à ses neveux et petits-neveux.

Emmanuel de Coëtlogon, cadet d'une famille nombreuse, n'avait aucun bien personnel. Les 163.160 livres qui constituaient l'héritage provenaient des largesses royales et des dons des Etats de Bretagne, bien faible rémunération des millions que représentaient les nombreuses prises de l'illustre marin.

Parmi les legs, figurait celui d'un capital de 50.000 livres au chef de la famille, César, chevalier marquis de Coëtlogon, mestre de camp d'infanterie, ancien procureur général syndic des Etats, arrière-petit-neveu du défunt.

Pour une raison que nous ignorons, l'inhumation avait eu lieu dans l'église Saint-Sulpice. La tombe du grand homme était située au premier pilier à droite en entrant par la rue Garancière et portait cette inscription : « Cy gist Allain » Emmanuel M^{is} de Coëtlogon, M^{al} et Vice Amiral de » France, Ch^{er} des Ordres du Roy, g^d croix de l'ordre royal » et militaire de S^t Louis, Con^{er} d'Etat au Cons. Royal de » Marine, Capitaine g^{al} pour le Roy d'Espagne dans les

(45) Archives de famille.

(46) Rue Honoré-Chevalier.

» mers Occidentales de l'Amérique, décédé le 7 juin 1730,
» âgé de près de 85 ans »⁽⁴⁷⁾.

L'inscription et la pierre qui la portait ont disparu, détruites sans doute par les révolutionnaires en 1793. Rien n'indique plus l'endroit où Coëtlogon repose depuis bientôt deux cents ans !

La mort de cet enfant de Rennes ne pouvait laisser indifférents ses compatriotes ainsi que le prouve le document que voici :

« Extraits des registres du Greffe de la Ville et Communauté de Rennes.

» Monsieur le Maire a dit à la Compagnie que les places
» de lieutenant de Roy de la ville de Rennes ont toujours
» été remplies par des personnes d'une naissance illustre
» et qui ont mérité d'être honorées par Nos Roys des
» premières dignités de l'Etat pour récompenser des services
» importans qu'ils ont rendus : que feu monsieur le marquis
» de Coëtlogon qui étoit lieutenant de Roy en cette ville a
» eu pour père et pour frère⁽⁴⁸⁾ feus messieurs les marquis
» de Coëtlogon qui étoient lieutenans de Roy des quatre
» Eveschés de Rennes, Vannes, S^t-Malo et Dol & gouverneurs de cette ville à laquelle ils ont tousjours donné
» des marques sensibles de leur protection que mondit sieur
» le marquis de Coëtlogon dernier décédé a été pendant
» plusieurs années lieutenant de Roy de cette ville, lequel
» après avoir passé par les degrés de chef d'escadre & de
» lieutenant général des armées navalles de Sa Majesté
» avoit mérité d'être promu à la charge de Vice-Amiral et
» honoré du bâton de Mareschal de France, que la province
» ayant eu l'honneur de le voir naistre en son sein et la
» ville de Rennes celuy de l'avoir eû pour son lieutenant
» de Roy pendant plusieurs années, il estimoit qu'on ne
» pourroit avoir trop d'attention pour conserver la mémoire

(47) Eibl. Nat., fr. 27282. Doss. 18132.

(48) Ici il y a erreur. Le Maréchal de Coëtlogon était frère et oncle des deux lieutenants de Roy.

» d'une personne qui par sa valeur, sa naissance et les
» services qu'il a rendus a l'état avoit mérité tant de distinc-
» tion de son roy; qu'ainsy il croioit pour l'honneur de la
» province et celui en particulier de la Ville de Rennes il
» étoit à propos de prier monsieur le comte de Coëtlogon ⁽⁴⁹⁾
» son nepveu de vouloir bien communiquer à la communauté
» de Rennes les lettres de Vice-amiral & Mareschal de
» France de feu monsieur le marquis de Coëtlogon son
» oncle *afin de consacrer à jamais la mémoire d'un si grand*
» *homme.*

» Sur quoy délibéré,

» La communauté a arrêté que monsieur le comte de
» Coëtlogon, neveu de monsieur le marquis de Coëtlogon,
» sera prié de vouloir bien communiquer à la Communauté
» les lettres de Vice-Amiral & de Mareschal de France
» accordées par sa majesté à feu mondit sieur le marquis
» de Coëtlogon pour être enregistrées au greffe de l'hotel
» de ville. Lu ensuite par le greffier à mondit sieur le comte
» de Coëtlogon.

» Fait et arrêté en l'hôtel de ville en l'assemblée y tenue
» le dix neuf décembre mil sept cent trente ».

Le marquisat de Coëtlogon lui-même dont le château avait été construit en partie par le vieil amiral méritait de conserver spécialement son souvenir. L'enfeu de ses seigneurs était situé dans l'église de la Trinité-en-Porhoët ⁽⁵⁰⁾ (chef-lieu de l'ancien comté de Porhoët dont les Coëtlogon étaient issus en juveigneurie), dans une chapelle séparée du chœur de l'église par deux grandes baies ogivales, du côté de l'évangile. Là, sous les dalles pesantes, reposent depuis des siècles les seigneurs de Coëtlogon, et les archives de la commune de la Trinité-Porhoët renferment quantité d'actes de baptême et d'inhumation les concernant.

(49) René-Charles-Elizabeth de Coëtlogon, vicomte de Loyat.

(50) Nom de l'ancienne paroisse.

(51) Frère du maréchal.

Après le décès de François de Coëtlogon ⁽⁵¹⁾, mort évêque de Quimper et comte de Cornouaille en 1706, et après celui de Louis-Marcel de Coëtlogon ⁽⁵²⁾, évêque de Tournay, le 18 avril 1707, les décorations épiscopales furent apposées sur l'enfeu. Quand Alain-Emmanuel mourut, le 7 juin, les marques de dignité de vice-amiral et de maréchal de France y furent également sculptées ⁽⁵³⁾.

Depuis la Révolution on a bouché par de la maçonnerie les deux baies de la chapelle qui est devenue sacristie. Les tombes qui ne furent pas, croit-on, profanées en 1793, sont maintenant cachées par le plancher et par les lambris.

La chapelle et l'enfeu, au xvii^e siècle, étaient communs aux Coëtlogon et à la marquise de Sévigné, dame de la seigneurie de Bodéogat, juveigneurie de Coëtlogon, qui étaient préminenciers de l'église de la Trinité. Un écusson peint, aux armes accolées de Carné et de Coëtlogon, est resté au-dessus du pilier séparant les deux arcs ogivaux de l'ancienne chapelle. Au-dessous a été placée une plaque de marbre blanc portant les noms des Coëtlogon et des Carné inhumés dans l'enfeu.

On prétend que le cœur de l'illustre marin, placé après sa mort dans un vase de plomb, rapporté en Bretagne et enterré dans la chapelle du cimetière de Loyat, fut retrouvé lors de l'inhumation du comte de Champagny, député de l'arrondissement de Ploërmel ⁽⁵⁴⁾.

Une petite rue de Paris, située dans le 6^e arrondissement, allant de la rue d'Assas à la rue de Rennes reçut, il y a de nombreuses années, le nom de Coëtlogon. Elle est peu fréquentée et bien peu des rares personnes qui y passent savent que le nom de cette rue est celui d'un marin célèbre du règne de Louis XIV !

La municipalité de Rennes a donné, il y a peu de temps,

(52) Neveu du maréchal et fils de René II de Coëtlogon, vicomte de Méjus-seaume.

(53) Notes de l'abbé Piéderrière, ancien curé-doyen de La Trinité-Porhoët.

(54) Notes de l'abbé Piéderrière.

le même nom à l'avenue qui conduit de la route de Saint-Malo au « château de Coëtlogon » devenu école départementale de laiterie. Mieux inspirée que la municipalité de Paris, celle de Rennes a indiqué sur la plaque que Coëtlogon était vice-amiral et maréchal de France et qu'il était mort en 1730.

Ce château devenu, je ne sais comment propriété du département d'Ille-et-Vilaine, s'appelait primitivement *La Lande*. Il était le chef-lieu d'une seigneurie qui fut apportée dans la famille du maréchal de France, le 17 octobre 1536, par le mariage d'Anne le Rouge avec Julien de Coëtlogon. Il fut dès lors connu sous le nom de *La Lande-Coëtlogon*; plus tard on abrégea, le premier nom fut oublié et le second seul subsista. Cette seigneurie fut unie, ainsi que Pleugriffet, la Motte-au-Vicomte, le Chastel, Beaufond et le Gouray à la seigneurie de Coëtlogon, en Plumieux, lors de son érection en marquisat par le roi Louis XIII, au camp « devant » Royan, au mois de mai 1622.

Le nom de Coëtlogon fut donné, dans la première moitié du XIX^e siècle, à un croiseur de la marine française, depuis longtemps démodé, déclassé et démoli ! Actuellement il est celui d'un obscur bâtiment de transport ressemblant à un petit navire de commerce, lancé en 1920, bien piètre hommage rendu à la mémoire d'un vice-amiral et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, brave entre les braves, bon, honnête et modeste entre tous !

Ne serait-il pas à souhaiter, à la veille du deuxième centenaire de la mort de l'un des plus grands hommes de mer du siècle de Louis XIV, que ce nom glorieux fût donné à un navire de guerre comme on l'a fait, si justement, pour Duquesne, Jean Bart, Tourville, Dupleix et tant d'autres ?

Ne serait-il pas équitable de voir inscrit sur un croiseur moderne et rapide le nom du chef d'escadre qui, à la bataille de la Hogue, montant le *Magnifique*, sauva par sa courageuse intervention le *Soleil-Royal* battant pavillon du

vice-amiral comte de Tourville aux prises avec *huit* navires ennemis, et leurs brûlots ?

Et alors, nous pourrions voir le *Tourville* et le « *Coëtlogon* » voguant de conserve, comme jadis les deux grands hommes aux temps les plus glorieux de la marine royale, parcourir ensemble les mers du monde pour le plus grand renom de la marine d'aujourd'hui !

La France entière applaudirait à ce beau geste !

La Bretagne en serait magnifiée en la personne d'un de ses plus illustres enfants !

Marquis DE CARNÉ-TRÉCESSON.

SOURCES

- Archives de famille (marquisat de Coëtlogon).
 Archives Nationales.
 Archives départementales (Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine).
 Bibliothèque Nationale.
 BERWICK (Maréchal de), duc et pair de France, généralissime des Armées de Sa Majesté. *Mémoires*, à Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1739.
 CHEVILLARD (Jacques), historiographe de France et généalogiste des ordres du Roi. *Généalogie de la Maison de Coëtlogon*, manuscrit provenant du cabinet de M. Le Tellier (ancien cabinet d'Hozier), 1730.
 DUSSIEUX. *Les grands marins du règne de Louis XIV. Notices historiques*. Libraire Victor Lecoffre, Paris, 1888.
Etrennes briochines pour 1763. A Saint-Brieuc, chez Jean-Louis Mahé, imprimeur, au bas de la Grande-Rue.
 GÉRARD. *Vies et campagnes des plus célèbres marins français*. Chez Cornet aîné, libraire, Paris, 1825.
 JORIAUD (Paul DE). *Jean Bart et la Guerre de Course sous Louis XIV*. Desclée, de Brouwer et C^{ie}.
 LARREY (M. DE), Conseiller de la Cour et des Ambassades de Sa Majesté le roi de Prusse, *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, 3 volumes, Amsterdam. 1725.
 OGÉE. *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*.
 TURPIN. *Les Fastes ou Tableau historique de la Marine française*. A Paris, chez Belin, libraire, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves, 1784.
 SAINT-SIMON (Supplément aux *Mémoires* de M. le duc de) (t. II). A Londres, et se trouve à Paris, chez Buisson, libraire : Hôtel de Coëtlosquet, rue Hautefeuille, n° 20, 1789.